



2016-2021
Procès-verbal n° 34b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 30 mars 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.34 heures

Présence de 62 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (17): Mmes et MM. Vincenzo Abate, Béatrice Acklin Zimmermann, Anne Casabene Thévoz, Caroline Chopard, Stéphane Cudré-Mauroux, Jean-Luc Dreyer, Daniel Gander, Naïma Khamel Seewer, Emmanuel Kilchenmann, Michaël Li Rosi, David Papaux, Claude Richard, Claude Schenker, Nicolas Stevan, José Uldry, Lionel Walter et Simon Zurich.

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dominique Vidmer et Thierry Vidmer.

La Présidente. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée, dernière séance de cette législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais juste vous donner deux ou trois explications sur le petit cadeau que vous trouvez aujourd'hui sur votre pupitre. Il est d'usage qu'en fin d'une législature, le Conseil communal offre un apéritif à tous les Conseillers généraux et toutes les Conseillères générales. Comme vous le savez, cela fait plus d'une année maintenant que nous avons une situation qui nous

interdit de faire ce genre de convivialité. Cela ne remplace pas un apéritif en fin de séance mais c'est un petit geste que le Conseil communal souhaite vous faire pour vous remercier des cinq ans passés avec vous dans ce Conseil général. Je vous remercie tout particulièrement au nom du Conseil communal pour votre esprit constructif, cela n'est pas toujours facile, ni pour vous ni pour nous. Je crois que les relations entre un parlement et un exécutif sont un peu comparables avec celles entre ingénieurs et architectes ou entre politiciens et journalistes; c'est toujours un petit peu difficile mais finalement, on dépend les uns des autres et puis on s'aime beaucoup et ce qui nous unit, c'est surtout l'amour pour notre ville. En tout cas merci beaucoup pour votre engagement. A toutes celles et ceux que l'on ne revoit plus dans la prochaine législature bonne chance pour la suite et puis aux autres, à très bientôt, merci beaucoup. (Applaudissements).

1. Communications de la Présidente

La Présidente. Je ne vais pas répéter toutes mes communications relatives aux mesures sanitaires et au comportement à avoir, elles ont d'ores et déjà été faites hier, mais je vous prierais de les respecter. Je vous rappelle que nous sommes en séance de relevée, c'est-à-dire qu'il s'agit de la même séance. Comme au football, le carton jaune est valable durant tout le match.

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Tous les participants à cette séance, membres du Conseil général et du Conseil communal, et même celles et ceux qui ne siégeront pas lors de la prochaine législature, doivent rendre leur badge c'est-à-dire la carte que vous insérez dans le micro pour les prises de parole. L'équipe de l'assistance technique en aura besoin.

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 104 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (PDC/PVL) lui demandant un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf. annexe.

Actuellement, le Service des écoles s'occupe essentiellement des enfants en âge de scolarité en leur offrant différentes prestations en plus d'assurer des infrastructures décentes tant pour les enfants que pour les enseignants. Mais les missions du Service des écoles vont évoluer parce que nous aimerions, avec des prestations innovantes et durables, aussi intégrer les enfants qui sont en âge de pré-scolarité. Nous allons donc intégrer entièrement le concept d'encouragement précoce tel que défini dans le programme national contre la pauvreté. Pour cela, nous nous baserons sur le

document établi par l'Union des villes suisses qui s'est justement positionnée sur la politique de la petite enfance. Un des acteurs aussi de l'intégration des enfants en pré-scolarité est bien entendu le Secteur de la cohésion sociale. Son expérience et ses réalisations nous seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.

D'autres partenaires seront aussi impliqués. Nous continuerons à déployer le Primokiz qui veut justement que la politique de la petite enfance se base sur trois piliers, à savoir: éducatif, de santé publique et des affaires sociales. Il faut donc qu'il y ait des connexions horizontales et verticales entre ces systèmes.

Primokiz se déploie en sept phases, que vous trouvez en page 4 et que je ne vais pas relire. Le temps nécessaire à l'exécution de ces sept phases dépend naturellement de la grandeur et des ressources de la commune en question. Les quatre premières phases seront nécessaires pour une réponse au postulat et il faut compter au minimum six mois pour leur élaboration. Comme vous le savez, nous avons inscrit au budget un montant de 50'000 francs qui comprend 40'000 francs pour un mandat, justement pour définir la politique, et 10'000 francs pour des Services qui seront répartis. Nous aurons aussi 50'000 francs pour mettre en place cette politique.

Une fois que les besoins pourront être ciblés plus précisément grâce à des outils statistiques performants et les résultats de l'analyse selon Primokiz, le Service des écoles, en collaboration avec le Secteur de la cohésion sociale, pourra développer justement ces 40'000 francs pour faire des actions précises.

En conclusion, un rapport sera fourni à la fin de l'année 2021 en vue de l'établissement de la politique globale de la petite enfance.

Jordan Marine (PS). Les postulant-e-s remercient le Conseil communal pour sa réponse. Ils sont satisfaits de lire en conclusion qu'un rapport sera fourni à la fin de l'année 2021 en vue de l'établissement d'une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg.

En effet, les activités qui sont mentionnées dans la réponse sont des activités organisées par le Service des écoles et effectivement jusqu'à 13 ans applicables aux enfants en âge de scolarité. Nous trouvons que cela est une très bonne chose que les missions du Service des écoles s'ouvrent vers la petite enfance. Il est tout à fait pertinent que cela soit le même Service qui reprenne ces activités. D'après nos informations, Primokiz va déployer une troisième phase dès le mois d'avril, donc nous invitons le Conseil communal à prendre contact avec les Chefs de projets Primokiz dès demain, après-demain, puisque dans cette troisième étape de ce projet, il y a la mise à disposition d'un manuel, des heures d'accompagnement d'experts pour réfléchir à une stratégie permettant l'élaboration d'une politique globale de la petite enfance qui sera digne de la Ville de Fribourg.

La Présidente. Comme il ne s'agit pas d'un rapport final, contrairement à l'intitulé figurant à l'ordre du jour, mais d'un rapport intermédiaire informatif, le postulat n° 104 est ainsi partiellement liquidé et reste l'objet d'un rapport final ultérieur.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 de Mmes et MM. Simon Zurich (PS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), David Krienbühl (PLR) et Simon Murith (PDC/PVL) lui demandant un rapport sur la prévention et la promotion de la santé en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf annexe.

En 2017, l'Etat de Fribourg a adopté une stratégie cantonale de prévention et de promotion de la santé. Cette stratégie vise une approche globale de tous les acteurs concernés, y compris les communes. Les domaines prioritaires sur lesquels la Ville devrait se calquer sont alimentation et mouvement, alcool, tabac et santé mentale.

Tout d'abord, la présentation de l'offre existante.

Premièrement, il revient à l'Etat de promouvoir la santé en vertu de l'article 68 de la Constitution. Si nous regardons l'offre existante en ville de Fribourg, il est utile de distinguer entre l'offre directe et indirecte.

a) L'offre directe est celle fournie par la Ville de Fribourg qui est la suivante:

- c'est le Service des écoles qui assure une mission de prévention de la santé;
- le Service des écoles fournit des prestations par son Secteur de la médecine scolaire;
- ensuite, il y a le Service des ressources humaines, la Ville veille à la santé et à la sécurité du personnel communal.

b) Puis il y a des offres indirectes fournies par la Ville de Fribourg:

- c'est les Services communaux qui remplissent leur mission et fournissent des prestations en tenant compte des impératifs de prévention et de promotion de la santé;
- en matière de sports, il faut relever l'importance que revêtent pour la population les notions de nature et de santé dans la pratique des activités.

c) Ensuite, il y a les offres de tiers financées par la Ville de Fribourg:

- le Réseau santé de la Sarine;
- les services sociaux spécialisés qui assurent une prise en charge spécifique de la population fragilisée atteinte dans sa santé;
- par son Service social, la Ville soutient sur une base volontaire des institutions privées qui fournissent des prestations spécifiques auprès de la population fragilisée.

d) Il y a des offres de tiers sans soutien financier de la Ville de Fribourg:

- les prestataires publics et privés des soins de base LAMal actifs dans le Grand Fribourg;
- FriSanté;
- les ligues de santé du canton de Fribourg.

Les différentes propositions et les demandes du postulat:

- identifier l'offre existante: cela a été fait précédemment;
- faciliter la mise en relation des acteurs présents sur le territoire de la commune: ces acteurs travaillent essentiellement au niveau cantonal. La Ville ne peut jouer qu'un rôle marginal;
- collaborer avec les organisations actives dans ce domaine: la Ville, là aussi, ne joue qu'un rôle marginal au niveau des institutions;
- intégrer une réflexion structurelle: les Services communaux peuvent être sensibilisés pour promouvoir la collaboration avec tous les acteurs concernés;
- identifier les publics-cibles prioritaires: comme indiqué, la Ville ne joue qu'un rôle marginal au niveau des institutions.

S'agissant de l'offre directe fournie par la Ville, elle répond à cet objectif par les soutiens qu'elle donne aux institutions.

La possibilité que la Ville mette sur pied une nouvelle offre directe de prévention et de promotion de la santé n'est pas retenue, car il ne s'agit pas d'une tâche communale. Pour le reste, j'ai déjà développé les points.

Dans cette réponse, le Conseil communal a fait une présentation exhaustive de l'offre existante et la réponse aux autres demandes vient d'être donnée.

On peut conclure, qu'en tant qu'acteur direct de la prévention et de la promotion de la santé, le Conseil communal relève que la Ville remplit son rôle, en particulier par le Service des écoles, auprès duquel les prestations de prévention et de promotion de la santé sont encore appelées à se développer, y compris au niveau préscolaire.

Le Conseil communal constate que la Ville n'est pas en mesure d'influencer significativement le domaine de la prévention et de la promotion de la santé au niveau des institutions externes, que ce soit dans la définition de leur stratégie ou de leur manière de travailler. Les objectifs sont fixés et réalisés essentiellement entre l'Etat, ses services concernés et les institutions avec lesquelles elle a des mandats de prestations.

Menétrey Fabienne (Vert·e·s). Je me permets de prendre la parole au nom des postulant·e·s puisque notre collègue, S. Zürich, ne peut pas être des nôtres ce soir en raison de son congé paternité.

Je vous lis ci-après le texte qu'il a rédigé suite à nos échanges:

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport. Fondé sur les différentes demandes du postulat, le rapport présente tout d'abord un panorama de l'offre existante en Ville de Fribourg. Si l'on peut saluer le fait que ce panorama est relativement large et présente une différenciation en fonction du mode de financement et d'organisation de l'offre, nous regrettons qu'il ne tienne absolument pas compte du point de vue du bénéficiaire final, à savoir la population de la ville. Il ne permet donc pas de savoir si l'offre existante en ville de Fribourg répond aux besoins de la population ou non.

Tout aussi problématique est l'avis défendu dans le rapport selon lequel la prévention et la promotion de la santé ne seraient pas une tâche communale. Cette position ne s'inscrit pas dans la

stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention pourtant citée dans le rapport. En effet, celle-ci prévoit de nombreuses possibilités pour les communes fribourgeoises. La stratégie cantonale renvoie notamment au portefeuille d'actions durables pour les communes fribourgeoises qui ne recense pas moins de 24 idées d'actions dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. En outre, de nombreux programmes cantonaux de promotion de la santé et de la prévention prévoient explicitement des mesures à adopter par les communes.

Compte tenu du caractère hautement insatisfaisant du rapport rédigé en réponse à ce postulat n° 133, nous annonçons d'ores et déjà que nous reviendrons avec des propositions concrètes à l'intention du Conseil communal et des Services compétents. Nous demanderons également que la Commune de Fribourg rejoigne le programme "Commune en santé" actuellement promu par le Canton dans le cadre de la stratégie de promotion et de prévention, et que le Conseil communal fasse un plan d'action visant à intégrer la promotion de la santé et la prévention dans l'exécution des tâches communales afin d'étoffer l'offre indirecte. En effet, dans la conclusion de son rapport, le Conseil communal annonce vouloir, je cite, "promouvoir la question de la promotion et de la prévention de la santé, afin que les Services communaux intègrent au mieux ces paramètres dans l'exécution de leurs tâches". Il aurait été propice de saisir l'opportunité du présent postulat pour le faire directement afin d'éviter également que cela reste "lettre morte".

Dans l'espoir que les réponses aux interventions à venir soient plus ambitieuses et plus en phase avec les besoins de la population, nous vous remercions de l'attention accordée à notre prise de position.

Krienbühl David (PLR). J'ai pris connaissance aussi avec intérêt de ce rapport final concernant ce postulat n° 133.

Par cette prise de parole, je souhaiterais juste indiquer ici que je ne m'associe pas au message de ma préopinante.

Je trouve que le rapport final était de bonne facture et dresse des pistes de réflexion intéressantes pour le futur Conseil communal en termes de prévention et de promotion de la santé en Ville de Fribourg.

Par contre, et je me répète peut-être, mais au vu du dernier plan financier morose et alarmant, où la dette est amenée à doubler ces prochaines années, nous ne pourrons pas tout faire. Nous ne pourrons pas tout rendre gratuit. La commune de Fribourg devra donc prioriser ses actions là où c'est sincèrement nécessaire. Sinon, nous irons dans le mur. Et des hausses d'impôts, de taxes, et j'en passe, seront inévitables.

Comme j'ai la parole et qu'il s'agit de la dernière séance de la législature, je tenais ici à remercier très chaleureusement notre Vice-Syndique pour son inlassable engagement au cours de ces dernières décennies en faveur de notre commune, remercier le Conseil communal pour sa collaboration, son écoute attentive et son engagement en faveur de Fribourg, et merci à mes collègues du Conseil général pour leur précieuse collaboration.

Le postulat n° 133 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un article nouveau en faveur de la préservation des surfaces naturelles privées dans le règlement communal d'urbanisme

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le postulat de M. le Conseiller général Christoph Allenspach demandait d'étudier une prescription claire de la préservation des surfaces naturelles dans le règlement communal d'urbanisme (RCU). Lors de la troisième mise à l'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL), en 2020, le Conseil communal a donné suite à cette demande pour la zone de ville IV et pour différentes autres zones résidentielles.

Selon la zone, un indice de surface verte naturelle ainsi qu'un indice vert ont été inscrits dans le RCU. En plus, les places de stationnement en plein air doivent dorénavant être réalisées à l'aide de matériaux perméables et au moins un arbre doit être planté pour deux places de stationnement.

Allenspach Christoph (PS). Je suis extrêmement satisfait de la réponse. Avec ce nouvel article 21 du règlement communal d'urbanisme (RCU) concernant l'indice de surface verte et l'indice de surface verte naturelle de 30%, la Ville a fait un pas important vers l'objectif visant à ce que la densification du milieu bâti soit liée à la préservation, voire l'augmentation de la qualité de la nature et de la vie. Il prouve que ce qui semble paradoxal est quand même réalisable dans une certaine mesure. L'indice de surface verte naturelle prouve la prise de conscience qu'une seule surface verte -du gazon- non perméable a quasiment le même effet qu'une surface goudronnée. Dans ce sens, je salue également l'introduction du nouvel article 301 qui concerne la perméabilité de places de stationnement en plein air. L'Edilité de la Ville de Fribourg joue ici le rôle de pionnier que d'autres communes devront prendre comme modèle.

Le postulat n° 141 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 de Mmes et M. Christoph Allenspach, Geneviève Liaudat et Sandra Sabino (PS) lui demandant d'étudier le potentiel des surfaces bitumées de la ville qui pourraient accueillir de la végétation

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Les postulantes et le postulant demandaient d'une part d'examiner de manière systématique les

surfaces bitumées et plantées sur le domaine public des routes, rues et places de la ville. Ils encourageaient à mener des réflexions conceptuelles sur une amélioration de la présence de la nature en ville à tous ces endroits et ils citaient quelques exemples. Le Conseil communal, dans sa stratégie de la mise en œuvre de "Nature en ville", en ville de Fribourg, prévoit de telles mesures. Dans sa réponse, le Conseil communal démontre la volonté d'aller dans le sens des postulants en présentant des réalisations planifiées ou déjà des réalisations concrètement exécutées.

L'indice vert ainsi que l'indice de surface verte naturelle, tels que présentés également dans la réponse au postulat n° 141, ont été ajoutés au RCU et contribuent dorénavant à préserver des espaces naturels en ville.

Allenspach Christoph (PS). Nous sommes très satisfaits de la réponse. Nous avons constaté un état naturel plutôt pauvre le long du réseau des routes, à examiner de manière systématique pour remplacer le bitume par de la végétation. Le PAL, comme vous l'avez dit, Mme la Directrice de l'Edilité, dans sa nouvelle version propose exactement ceci. Je vous remercie de réaliser des mesures dès qu'une opportunité se présente, même s'il s'agit de petites surfaces. C'est la somme qui fait le réseau naturel urbain sans lequel une biodiversité ne sera plus jamais possible. Ces mesures serviront également contre le réchauffement dans le milieu bâti. Elles augmentent la qualité de vie à double titre. Les interventions en faveur de la santé, voire de la survie des arbres que vous décrivez sont d'une certaine urgence. Le chemin semble encore être assez long. Je vous donne un exemple: les arbres dernièrement plantés devant les nouveaux immeubles à la route de la Fonderie sont entourés de plaques de béton, donc d'une surface presque imperméable.

Pour le reste, il est bien évidemment clair que d'autres mesures seront souhaitables, par exemple, en faveur de la mobilité douce. Mais je doute que des voies cyclables soient nécessaires dans chaque rue résidentielle. Une modération du trafic motorisé, et j'avoue quelque fois aussi de la mobilité douce, est plus importante. Dans ce sens, nous avons déposé dernièrement un postulat pour créer des culs-de-sac, un postulat que le Conseil général a déjà transmis.

Le postulat n° 142 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 de MM. Christoph Allenspach, Florian Müller, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier l'extension des espaces publics et naturels en réduisant les places de stationnement publiques

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Les postulants demandaient d'étudier dans quelle mesure le stationnement sur les places et rues pourrait être supprimé ou remplacé. Ils nous demandaient d'étudier la suppression des places de stationnement public avec ou sans remplacement, la participation communale aux parkings

souterrains existants et la construction de parkings souterrains -donc toujours à étudier- ou à silo aux endroits stratégiques dans les quartiers.

Nous pouvons constater qu'il existe un écart considérable entre les besoins des habitants en places de stationnement (chiffrés à env. 10'000 places) et l'offre théorique (chiffrée à env. 13'000 places). Une réduction de places de stationnement paraît donc possible. Dans la réponse au postulat, un diagnostic du Service de la mobilité est présenté.

La suppression d'une partie du stationnement sur le domaine public est aujourd'hui déjà possible et même souhaitable car l'offre existante est surdimensionnée et rend cette suppression tout à fait justifiée et conforme aux objectifs de la planification. Si une suppression des places de stationnement doit se faire avec précaution et de manière progressive dans certains secteurs sensibles comme les quartiers d'Alt, de l'Auge, du Bourg ou en Basse-Ville, elle pourrait par contre être effective très rapidement et de manière importante dans les autres secteurs. Il est en revanche impératif de ne pas supprimer les places sans contrepartie mais d'accompagner cette suppression par des projets apportant une plus-value claire et compréhensible, que ce soit d'un point de vue fonctionnel, comme des bandes ou pistes cyclables, des trottoirs plus larges, des voies de bus, et/ou qualitative, par exemple, au travers de l'introduction d'une arborisation ou de verdure.

En conclusion, le Conseil communal est d'avis qu'un potentiel important existe et que la construction d'un parking se révèle par endroits être éventuellement la seule solution pour libérer des places de stationnement en surface. La Ville dispose aujourd'hui déjà des outils nécessaires pour mener à bien la requalification de l'espace partagé à travers les PA2 / PA3, bientôt peut-être le PA4, le PAL et la politique de stationnement et des permis de construire.

Allenspach Christoph (PS). Nous sommes satisfaits de la réponse. Nous remercions les Services concernés pour les réflexions qui vont tout à fait dans la direction qui nous semble souhaitable. Vous donnez les indications sur les degrés de faisabilité. Votre diagnostic prouve à nouveau que l'offre en matière de places de stationnement est largement surdimensionnée en ville de Fribourg. Les mauvais vieux temps de la planification du trafic, surtout pour le trafic motorisé, ne sont pas encore très loin. La transformation de la route de la Fonderie en quasi semi-autoroute, par le Canton pas par la Ville, en est la preuve. J'exprime donc l'espoir que le surdimensionnement en places de stationnement puisse être successivement éliminé, notamment en faveur de l'espace public destiné à l'utilisation de toutes et de tous. Nous insistons également pour que la Ville continue de chercher les possibilités d'utiliser des parkings privés pour libérer des surfaces extérieures. On se pose la question de savoir pourquoi des privés devraient renoncer à une collaboration étant donné qu'ils ont un intérêt financier à remplir leurs places de stationnement aujourd'hui, dans certains cas, inoccupées.

En ce qui concerne la construction de parkings publics, c'est certainement un peu délicat mais nous sommes aussi conscients que des problèmes peuvent se poser. Malgré cela, nous vous demandons d'entreprendre quelques réflexions dans les quartiers historiques où les rues sont envahies par des véhicules. Dans le quartier du Schoenberg, énormément d'espaces sont occupés par des garages, certes privés. Toutefois, ce sont des surfaces qui représentent un potentiel pour augmenter les espaces verts ainsi que, dans certains cas, pour densifier le milieu bâti. Elargir les espaces extérieurs et publics revient à améliorer sensiblement la qualité de vie pour les habitant·e·s.

Le postulat n° 143 est ainsi liquidé

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 de M. Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité d'une aide financière pour les étudiants inscrits en ville de Fribourg rencontrant des difficultés financières liées à la pandémie de covid-19

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf. annexe.

L'auteur estime que beaucoup d'étudiants ont perdu leur emploi, source de revenus complémentaires pour vivre et financer leurs études et il aimerait que la Ville décide d'une aide financière conséquente et rapide dans le respect des règles budgétaires.

Je distinguerais tout d'abord les étudiants qui ont constitué leur domicile civil en ville et qui ont accès aux mêmes prestations communales que l'ensemble de la population des étudiants qui séjournent en ville dans le but d'y suivre une formation, sans constitution d'un domicile civil mais seulement un domicile secondaire, lesquels représentent à peu près 3'000 personnes. Ces derniers doivent s'adresser à la commune de leur domicile principal. Ce sont ces communes qui ont la compétence de les soutenir.

De façon générale, les ressources des étudiants proviennent de leurs parents, des régimes sociaux au sens large et enfin d'emplois accessoires. Des aides ponctuelles sont aussi possibles auprès de certaines institutions.

Les aides ponctuelles sont aussi disponibles pour les étudiants non domiciliés en Ville de Fribourg. D'une part, les institutions sociales de la place fournissent en général leurs prestations indépendamment du domicile. D'autre part, pour les étudiants de l'Université, le Service social de l'Université alloue des aides ponctuelles. Ce service a constaté que la première phase de la crise du covid-19, au printemps 2020, n'a pas amené une explosion des demandes. Toutefois, dès l'automne, ce service voit une augmentation des demandes. Cependant, ce service y fait face.

En dernier lieu, comme pour toute personne se trouvant sur le territoire communal, une aide d'urgence reste possible et est fournie en nature, soit par des bons pour des nuitées ou des repas.

La compétence de la collectivité chargée d'apporter une aide est donnée par le domicile civil, comme je l'ai dit précédemment.

Le Service de l'aide sociale reste attentif à la situation particulière des étudiants, afin de les orienter vers les aides existantes, respectivement pour apporter une aide directe aux étudiants relevant de la compétence de la Ville de Fribourg.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de ne pas mettre en place de dispositif spécifique d'aide aux étudiants en lien avec la crise du covid-19.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Malheureusement je ne suis pas satisfait de la réponse et je suis attristé d'une opportunité une nouvelle fois non saisie par le Conseil communal.

Les 10'000 étudiants que compte la ville sur ses 40'000 habitants lui donnent un charme, une ambiance et une particularité qui font la réputation de Fribourg au-delà des frontières du canton, en Suisse et même en Europe.

Aujourd'hui, nos étudiants souffrent de la situation économique dégradée liée à la pandémie du covid-19. Les files d'attente d'étudiants dans les collectes alimentaires le prouvent et ne cessent de grossir.

Je regrette que l'exécutif de la Ville se retranche derrière les aides et soutiens déjà existants qui montrent ainsi leurs limites et que le Conseil Communal ne fasse pas un geste particulier en faveur d'une des populations qui fait une grande partie de la vie de notre Commune.

Le postulat n° 145 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 de M. Claudio Rugo (PA) lui demandant d'étudier la possibilité d'offrir la gratuité de l'abonnement TPF en zone "ville de Fribourg" (zone 10) aux seniors

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Concernant les seniors, il existe en Suisse peu d'aides financières spécifiques et sans contrepartie pour les transports en commun urbains, bien que des subsides à l'AVS peuvent être versés. Martigny est la seule ville suisse qui, depuis 2019, offre un abonnement pour les bus urbains aux plus de 65 ans. Cependant, elle n'offre pas, par exemple, d'abonnements de bus aux écoliers.

Concernant la zone TPF 10. La Ville de Fribourg n'a pas d'influence sur la politique tarifaire des TPF. Dès lors, en termes financiers, et selon les données du Contrôle des habitants au 2 mars 2020, offrir un abonnement TPF au tarif adulte (les TPF ne proposant pas de tarif préférentiel aux seniors), soit un coût de 612 francs annuel, représenterait une charge financière très importante pour notre Ville. En effet, en supposant que l'abonnement soit offert à l'ensemble des 65+ ans, le coût pour la Ville serait de 4.1 millions de francs; respectivement pour la tranche d'âge des 75+ ans, à 2.1 millions de francs; pour la tranche d'âge des 70+ ans, à 3.1 millions de francs; et puis je vous ai déjà dit la tranche d'âge des 65+ ans.

Le postulant suggère aussi de limiter l'offre aux seniors de 65+ ans qui ont des revenus plus modestes. Cette hypothèse a été explorée en se basant sur les données fiscales de 2018. En supposant que la Ville soutienne uniquement les personnes de 65+ ans aux revenus annuels imposables à zéro franc, il faudrait allouer un montant de 800'000 francs annuel pour le remboursement des abonnements en zone 10.

Le Conseil communal est d'avis, même s'il est sensible à la proposition du postulant, que l'engagement de dépenses fixes pérennes de cette ampleur -ce d'autant plus qu'avec le covid-19, la situation financière de la Ville pourrait être impactée- ne semble actuellement pas soutenable.

Rugo Claudio (PA). Il y a plusieurs options qui sont envisageables. Hier, nous avons augmenté de 150'000 francs, en gros, les charges en faveur de nos Conseillers communaux. Si on avait refusé ou limité ceci, on aurait pu, par exemple, attribuer ces 150'000 francs à ce postulat. On n'aurait pas pu offrir l'entier de l'abonnement, mais d'après mes calculs, pour les 65+ ans, on aurait pu octroyer un rabais de 20% sur l'abonnement et 10% pour ceux qui gagnent entre 40'000 et 60'000 francs par année.

J'ai aussi retenu l'équité que le Conseil communal doit garder dans toutes ces décisions et l'interdiction de l'arbitraire. Or, c'est à une voix près que le Conseil général a offert l'abonnement de bus aux enfants et c'est cette même voix, encore une fois la mienne, qui a offert l'abonnement. Ce n'est pas la décision du postulant, mais celle du Conseil général d'offrir, de faire quelque chose pour ces personnes âgées. On a noté que, comme pour le funiculaire à 1.- franc, rien n'a été transmis plus haut. Je me pose donc la question de savoir si cela est équitable? Je devrais faire des recours? Je ne vais pas le faire. Vous le savez, j'arrive en fin de législature, je vais mettre un peu d'eau dans mon vin et je vous demande de mettre un peu de vin dans votre eau.

Le postulat n° 147 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.

cf. annexe.

Le Conseil communal confirme qu'il y a un réel besoin de favoriser l'accès avantageux aux biens de première nécessité, dans le domaine alimentaire ou encore les produits d'hygiène. Ce besoin s'est accru et a été mis en évidence avec la crise du covid-19.

En collaboration avec l'Association des communes fribourgeoises et le SASoc, le Service social de la Ville a fait un état des lieux des projets du même type en cours dans le canton.

Il en ressort que Caritas Fribourg met en place une épicerie sociale dans le Grand Fribourg.

Un projet de banque alimentaire est également en gestation, porté par diverses institutions dans le giron de REPER.

Une distribution de repas gratuits est aussi en cours en ville. Au moment de la rédaction du présent

rapport final, cette distribution était prévue sur le site de blueFACTORY. Or, elle se fait à Fri-Son.

Caritas Fribourg a adressé une demande de soutien financier à la Ville de Fribourg, afin de mettre sur pied une épicerie sociale. Caritas gère déjà 21 épiceries sociales pour un chiffre d'affaires d'environ 13 millions de francs. Ces épiceries proposent des produits de base à un tarif inférieur, en moyenne, de 17% à celui des supermarchés. Les personnes, pour pouvoir y accéder, doivent correspondre à certains critères. Nous estimons que ce cercle des ayants droit est bien déterminé et permet de cibler les personnes se trouvant dans une situation économique modeste. Caritas Fribourg recherche activement des locaux dans le Grand Fribourg et idéalement au centre-ville. L'offre à la population comprendra également un espace cafétéria avec dispense de conseil social par les travailleurs sociaux de l'association.

En conclusion, le Conseil communal a accepté d'accorder à Caritas Fribourg le soutien demandé pour le lancement de l'épicerie sociale, soit 20'000 francs durant trois ans. Un montant de 20'000 francs des mesures covid-19 est alloué à ce titre en 2021, et une subvention du même montant sera intégrée dans le budget des années 2022 et 2023. Une fois la phase de lancement terminée, la Ville évaluera avec le prestataire si un soutien pérenne reste nécessaire. Enfin, le Service social est prêt à collaborer avec Caritas Fribourg en y plaçant des bénéficiaires d'aide sociale, si le SASoc valide une mesure d'insertion sociale MIS auprès de cette structure. La mise en place de mesures communales (contrats TR) y est aussi prévue.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse très rapide, geste appréciable et plein de sens, en situation de crise.

Votre rapport évoque rapidement une action en cours, la distribution gratuite d'aliments et de repas à Fri-Son, un projet cantonal de banque alimentaire; il détaille par contre le projet de Caritas d'une épicerie sociale pour le Grand Fribourg.

Je remercie le Conseil communal d'inscrire ce montant à titre de soutien financier, les 20'000 francs annuels pour ce projet, car il offre une réelle plus-value pour couvrir les besoins alimentaires de personnes et familles à budgets modestes. Il aura aussi le mérite de proposer des places de réinsertion professionnelle et une éventuelle mesure d'insertion sociale (MIS).

Cependant, votre rapport n'est qu'un état des lieux du développement d'un dispositif donnant accès aux biens de première nécessité en situation de crise. Il n'envisage pas la sécurité alimentaire, dans une perspective plus globale, comme un ensemble d'actions et des ressources qui sont garanties par une Ville pour répondre à ce droit humain.

L'étude demandée par mon postulat vise à comprendre comment la Ville entend garantir la sécurité alimentaire, dans toutes ses dimensions, articulant des actions politiques, économiques et partenariales.

Pensons à la protection et à la valorisation du territoire productif, au soutien à la production et à la transformation alimentaire locale, au renforcement de l'accès physique à des aliments sains et abordables dans les milieux de vie/les quartiers, le développement d'infrastructures collectives, la planification territoriale et le développement d'une offre de service à la collectivité.

Concrètement, le rapport n'apporte pas d'éclairage sur des thématiques plus globales ou des

questions, telles que:

- Comment la Ville garantit-elle un approvisionnement suffisant d'aliments aux habitant·e·s de la Ville?
- Quels moyens a-t-elle déployés ou déploie-t-elle pour assurer l'accès à des produits sains et locaux aux ménages (par des marchés de quartiers, des achats regroupés, des potagers communautaires, etc.)?
- Quel soutien à des pratiques culinaires saines et écologiques, à la lutte contre le gaspillage alimentaire?
- Quelles stratégies la Ville met-elle en place pour favoriser les productions en circuit court ou un projet d'agriculture urbaine?
- Etc.

J'imagine que les réponses à ces questions se trouveront dans le second rapport concernant le postulat n° 197 sur une politique de sécurité alimentaire à Fribourg.

Je vous laisserai découvrir, juste à titre d'exemple, le projet de la Ville de Winterthur qui valorise l'usage des légumes par un ensemble d'actions, je pense que c'est un projet assez emblématique.¹

Je vous remercie encore pour ce premier geste, qui est une modeste contribution pour soutenir les situations de vie les plus difficiles.

Le postulat n° 151 est ainsi liquidé.

13. Décision quant à la transmission:

La Présidente. Lors de sa séance du mercredi 3 mars 2021, le Bureau a accepté la qualification de l'ensemble des postulats à l'ordre du jour de ce soir et les a jugés recevables, et ce à l'unanimité des huit membres présents. Quant à la proposition n° 29, le Bureau l'a qualifiée de recevable suite à l'avis de droit qui lui a été transmis.

A. de la proposition

- n° 29 de Mme et MM. Simon Zurich, Matthieu Loup, Florian Müller, Marc Vonlanthen (PS), Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Oliver Collaud (Vert·e·s) demandant au Conseil communal un règlement de portée générale sur la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif de la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère cette proposition comme recevable. Il ne s'oppose pas à sa transmission mais il rappelle que la séparation des pouvoirs devra être garantie lors du traitement du règlement de portée générale qui sera soumis en cas de transmission de cette

¹ <https://www.stadtgmues.ch>

proposition lorsque le Conseil général sera saisi d'un projet de règlement.

Müller Florian (PS). Le logement est un droit humain. Néanmoins, pendant tout un siècle et jusqu'à récemment, la Ville de Fribourg a renoncé à une véritable politique du logement. Par conséquent, vous avez beaucoup de retard sur des villes comme Lausanne, Berne ou Zürich. Aujourd'hui, cette absence pose un sérieux problème. Bien que le nombre d'appartements vides soit très élevé pour certaines catégories à Fribourg, des appartements ne répondent souvent pas aux besoins de la population au vu de leur taille et de leur prix. Comme le montre l'Observatoire fribourgeois du logement, près de la moitié des enfants et des jeunes adultes vivent dans un appartement surpeuplé. Raison pour laquelle de nombreuses familles ont déjà quitté la ville pour l'agglomération. Etes-vous prêts d'accepter ce développement, d'abandonner des larges couches de la population? Nous ne le sommes pas car nous avons la possibilité de faire progresser la situation du logement à Fribourg pour toutes et tous.

Avec la présente proposition, nous demandons au Conseil communal de présenter un règlement de portée générale sur la politique du logement. Le règlement devrait notamment définir le cadre de la politique du logement social, d'utilité publique et coopératif mené par la Ville de Fribourg. En élaborant le projet dudit règlement, le Conseil communal veillerait à prendre en compte notamment les aspects suivants:

- Il retiendra les outils adéquats pour répondre aux besoins de la population en matière de logements abordables, de taille adéquate et de qualité selon les constatations de l'Observatoire fribourgeois du logement. Il complètera au besoin ces dernières pour affiner la documentation de la situation en matière de logement en ville de Fribourg.
- Il définira les conditions auxquelles la Ville peut soutenir les coopératives de logement à but non lucratif et la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.
- Il définira une politique de logements sociaux et notamment les conditions d'accès aux logements sociaux appartenant à la Ville.
- Il envisagera des incitations à l'innovation architecturale et urbanistique qui prennent en compte la durabilité et veillent à la participation des utilisateur·trice·s.
- Il étudiera la question de l'allocation des ressources découlant de la politique du logement de la Ville.

Cette proposition s'inscrit dans les réflexions menées par le Conseil communal en matière de politique foncière active dans la réponse au postulat n° 33 concernant la politique communale du logement.

La Ville de Fribourg a un retard important à rattraper, nous ne pouvons plus repousser ce dossier. Nous vous remercions de votre soutien à la proposition qui a pour but d'améliorer fortement la qualité de vie et l'attractivité de Fribourg.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Notre groupe a étudié attentivement cette proposition et se prononce comme suit:

- Cette proposition met la charrue avant les bœufs puisqu'elle vient avant :
 - a) les résultats de l'étude sur la situation du logement en Ville selon le crédit de 50'000 francs voté dans le cadre du budget 2021 ;
 - b) la délibération par le Conseil général du règlement sur la politique foncière active (PFA),

projet que le Conseil communal a retiré pour l'améliorer.

2^{ème} grief:

- Nous estimons qu'elle empiète sur les compétences de gestion du Conseil communal.
- Elle contraindrait in fine le Conseil communal à construire des logements (et là je me réfère à un article paru dans La Liberté du 20 février 2021, page 11) et mettrait la Commune en concurrence avec des acteurs déjà longtemps en place, comme des coopératives de logement et la Fondation du logement. La Commune possède d'autres instruments pour influencer le marché du logement, si cela s'avère absolument nécessaire et dans le respect de l'ordre légal.
- La gauche invoque régulièrement la séparation des pouvoirs quand il s'agit de mobilité ou de stationnement. Il faut l'appliquer également pour les autres objets, comme celui de cette proposition.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical refusera la transmission de cette proposition au Conseil communal.

Rugo Claudio (PA). Je vais soutenir cette proposition et je demande au Conseil communal d'aller encore plus loin, à l'instar de la Ville de Paris qui a connu beaucoup d'abus sur les logements, en particulier sur les prix. Ces abus, on les retrouve aussi à Fribourg. Si on considère le postulat de M. A. Sacerdoti, en particulier pour les jeunes et si on va visiter des appartements, comme certains studios à la Grand-Rue, je peux vous dire que ce n'est pas "jojo". Donc j'irais encore plus loin. C'est pour cela que je vais soutenir cette proposition, tout en invitant le Conseil communal à envisager de faire des prix minimums, comme la Mairie de Paris, c'est-à-dire au mètre carré. Les prix minimums actuellement au mètre carré sont de 300 francs pour ce qui est du logement et commercial. Dans la coopérative de l'Auge, on est tombés à 200 francs le mètre carré, et il faudrait envisager de les baisser. A ce titre, il y a une coopérative que je connais bien, c'est La Solidarité, au Jura, qui pratique vraiment des prix abordables. Un quatre pièces se loue 1'000 francs.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 23 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 29 de Mme et MM. Simon Zurich, Matthieu Loup, Florian Müller, Marc Vonlanthen, Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Oliver Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 23 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), de Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Cédric (PDC/PVL), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenu: 1 Murith Simon (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 2 Grandjean Alexandre (PS), Parpan Mario (CG-PCS)

B. des postulats

- n° 180 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'instaurer quatre dimanches par an sans voiture

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la recevabilité de ce postulat. En ce qui concerne la transmission, le Conseil communal s'en remet au Conseil général.

Rugo Claudio (PA). C'est en 1973, pour les plus anciens parmi nous, que l'on instaura les quatre dimanches sans voiture dans toute la Suisse. Et puis, certains s'en souviennent, c'est de là qu'est parti un peu la discussion. Vous verrez à la fin l'argument principal qui devrait vous inciter à accepter la transmission de ce postulat. Je le garde pour la fin.

Présentement, l'introduction d'une telle mesure se justifie afin de répondre à la problématique portée par la jeunesse qui s'est mobilisée comme rarement, en descendant dans la rue. Le Conseil général avait déjà accepté la résolution n° 4 intitulée "Protection du climat". Le postulat n° 180 va dans ce sens et aussi dans le sens de la COP21 en proposant une mesure concrète et pragmatique afin de réduire la pollution liée au mode de la mobilité.

- Marcher dans les rues modernes ou les ruelles médiévales de notre cité;
- Inciter la population à se déplacer via la mobilité douce tel que désiré;
- Se prélasser sur les terrasses de cafés et restaurants sans pollution sonore, en écoutant moineaux et mésanges.

Alors je corrigerais le postulat en disant bien que c'est quatre dimanches par année proposé ou alors un dimanche imposé. Cela est libre, cela peut être aussi avec des variantes.

Je vais vous dire l'argument principal pour accepter cette proposition. Ce n'est pas une de mes idées. C'est la co-fondatrice du Parti des Artistes, Josiane Brügger, qui a insisté pour que l'on rédige ce postulat. Donc tout ce qui pourrait vous retenir avec le Conseiller général Rugo est effacé et vous êtes libres de voter oui à ce postulat.

Vonlanthen Marc (PS). Quelle réponse aux revendications de la jeunesse! Je crois que le postulant n'a pas bien compris l'ampleur de ces mouvements. C'est en effet très majoritairement que le groupe socialiste refusera la transmission de ce postulat qui demande finalement au Conseil communal d'instaurer la priorité d'utilisation des voies de circulation par les automobiles, 361 jours par année. En effet, c'est d'une politique de mobilité étriquée et anachronique que relève ce postulat. Nous ne voulons pas de dimanches sans voitures. Nous ne voulons plus de cette condescendance, qui sous couvert de se soucier de la mobilité douce, ne fait pourtant que de confirmer piétons et cyclistes dans un rôle d'utilisateurs tout à fait marginaux des voies de circulation et de l'espace public. Nous souhaitons, comme nous l'avons toujours dit, une mobilité qui soit constamment, et pas uniquement quatre jours par an, douce et durable. Ce à quoi ne répond aucunement ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 45 voix contre 10 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 180 de M. Claudio Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 10 Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 45 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Cédric (PDC/PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Mueller Florian (PS), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL)

N'ont pas voté: 4 de Reyff Charles (PDC/PVL), Miche François (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Parpan Mario (CG-PCS)

- n° 181 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les voies politiques afin d'"effacer l'ardoise" des personnes d'origine suisse tout comme étrangère bénéficiant de l'aide sociale

Steiert Thierry, Syndic. Ce postulat est clairement irrecevable aux yeux du Conseil communal puisqu'il empiète sur les champs de compétence respectifs des autorités communales, voire cantonales. Ici, il s'agit clairement d'une compétence qui relève du Grand Conseil. Il pourra traiter cette question, s'il le veut bien, dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'aide sociale.

Rugo Claudio (PA). C'est juste, c'est tout à fait juste, das ist ganz sicher. Ce postulat social s'est croisé avec la discussion qui a eu lieu jeudi matin passé au Grand Conseil et qui traitait la motion 2020-GC-160 "Suppression du principe de remboursement dans la loi sur l'aide sociale (LASoc)". En fait, il y a eu un chassé-croisé entre les rentes à vie et le postulat social qui est proposé ce soir. Je dois dire que je l'ai rédigé après la motion gouvernementale mais ce sans en faire la copie parce que j'ai d'autres choses à faire que de lire les procès-verbaux de tous les gouvernements. Par contre, j'ai écouté aujourd'hui ce qui a été dit et nous avons trois représentants au Grand Conseil et même plus, nous avons aussi les Députés Moussa, Jelk ...

La Présidente. M. C. Rugo, venez en au fait, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Cette motion a été refusée par le Grand Conseil par 53 voix contre 45. Je vous rappelle que le Grand Conseil est à 70% à droite. Et bien sûr, les représentants du Conseil communal ont respecté le desiderata des vœux de leur parti, c'est-à-dire: à droite on dit non et à gauche on dit oui. Il y a eu un peu plus de gens de droite qui ont accepté quand même le postulat parce que c'est un postulat très important. D'ailleurs, le Bureau l'a accepté comme transmissible. Et la loi cantonale est en consultation jusqu'au 26 avril. En votant oui ce soir, on donne un input qui pourrait être

entendu par les Conseillers d'Etats, par le Grand Conseil, et par la population. Alors c'est vrai que le social à Fribourg est en perte, il n'a pas la cote. Encore ce soir, j'ai discuté à 18.45 heures ou samedi comme avec Mme M. Mendez nous avons discuté avec un bénéficiaire qui disait devoir se mettre à genoux pour obtenir de quoi manger à Fribourg.

En ce qui concerne le remboursement, toutes les explications sont écrites dans le postulat. C'est pour cela que je me suis permis d'écrire un petit mot que je vous lis: ...

La Présidente. Non, M. C. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). J'ai faim dans le ventre, faim dans ce corps qui se recroqueville, faim dans la tête qui n'est plus mienne mais celle d'un autre. Mes idées sentent la faim, mes pensées se brouillent, s'embrouillent. L'appartement dans lequel je vis n'est pas à moi. Le lit où je dors m'est prêté en gage. Les habits que je mets ne sont pas à moi. Les souliers que je lasse glissent sur la glace, et moi j'en ai bu des tasses. Et moi je ne me sens plus à ma place. On me prête mille maux: mal de dos, mal de tête. C'est un bras cassé, dit-on. Le poil me pousse au creux de ma main, pense-t-on. Les déplacements que je fais me sont comptés. Toujours scanné de la tête aux pieds pour pension AI donnée. Je souffre en silence pour ne point déranger. Si c'est la vie sur terre, je m'en vais.

Cela était un peu la résultante un peu poétique, et je vous lis un dernier texte, ...

La Présidente. Non, cette fois c'est fini M. C. Rugo.

Rugo Claudio (PA). C'est la conclusion.

La Présidente. Non, cette fois c'est fini. Vous avez déjà largement dépassé les bornes, c'est terminé.

Nous allons passer au vote sur la recevabilité de ce postulat.

Vote

Le Conseil général considère, par 45 voix contre 9 et 4 abstentions, que le postulat n° 181 de M. Claudio Rugo est irrecevable.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 9 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 45 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Barrière Alexis (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

N'ont pas voté: 4 de Reyff Charles (PDC/PVL), Miche François (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Parpan Mario (CG-PCS)

- n° 184 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une piscine couverte de 50 mètres

Steiert Thierry, Syndic. Ce postulat est certainement recevable. Quant à sa transmission, je rappellerai simplement que nous n'avons pas attendu le dépôt d'un postulat pour étudier la possibilité de réaliser une piscine couverte, qu'elle soit de 50 ou de 25 mètres. Cela fait des années que nous étudions le sujet. Cette piscine, vous le savez bien, elle devrait se réaliser sur le site des abattoirs, pas loin d'ici. Nous allons vous saisir bientôt d'une communication qui ira dans ce sens-là. En l'occurrence, vous enfoncez tout simplement des portes-ouvertes mais voilà, on s'en remet au Conseil général pour le traitement de ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Nous avons un certain pouvoir étant ici ce soir mais d'ici cinq, dix, vingt ou trente ans, nous devons aussi rendre des comptes. C'est pourquoi c'est sous forme de boutade que je vais essayer de convaincre les Conseillers/lères généraux/ales.

Un Conseiller général de droite, dans vingt ou trente ans, arrive chez Saint-Pierre. Saint-Pierre lui dira: "mais pourquoi en 2017, tu as voté oui pour le 1.- franc des places de parc et en 2021 tu as voté non?". Et là, il ne lui donne pas trop d'explications et Saint-Pierre lui dit: "bon, tu passeras quatre ans au purgatoire et après tu pourras aller au paradis". Là-dessus, un Conseiller général de gauche arrive. Saint-Pierre lui dit: "bon, tu as dit que M. C. Rugo ne parlait pas l'anglais, ce n'est pas une grosse faute. Tu dis trois Pater puis après tu pourras aller au paradis". Et Saint-Pierre lui dit: "take your clothes, take your horse and go ahead".

C'est pourquoi je vous dis, par cette boutade, que vous avez refusé deux postulats qui étaient des portes ouvertes, comme l'a dit M. le Syndic. Et bien, par cette boutade, je vous demande de voter oui à la transmission du postulat. Ce n'est pas seulement la population de Fribourg mais c'est tout le bassin -c'est un très beau mot, le bassin- de la population de l'agglomération qui pourraient profiter d'une piscine de 50 mètres. Il y a une proposition concrète en dessous du stade du FC Central. Elle peut être aussi aux Abattoirs, au Schoenberg. Il faut qu'elle soit à quelque part. Par contre, donner des arguments techniques comme quoi ce n'est pas écrit dans le PAL ou comme ça, ce sont de mauvais arguments de mauvaise foi.

Je vous remercie, Mme la Présidente. J'espère que l'on se croiera dans le bassin de 50 mètres, couvert, pour nager ensemble.

Gex Jean-Noël (PLR). Je cite mes liens d'intérêt. Je suis Vice-Président du FC Central. Une proposition farfelue qui demanderait une étude pour réaliser un tel projet, je crois que cela n'est pas sérieux et je vous demande simplement de ne pas transmettre ce postulat pour ne pas perdre du temps avec de telles inepties.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC soutient, depuis toujours, la construction d'une piscine couverte dans le Grand Fribourg. Ce sujet est, hélas, une histoire sans fin et on ne compte plus les projets qui n'ont jamais abouti.

Pour autant, nous ne saurions soutenir le postulat de M. C. Rugo, aussi louable que fût son intention. Il est quand même question de construire une piscine à la place d'un terrain de foot puis de replacer le terrain de foot sur le toit de la piscine. On croirait, avec deux jours d'avance, à une blague du

premier avril, mais ce n'est en tout cas pas avec ce genre de propositions saugrenues que le dossier de la piscine va avancer d'un iota.

Nous préférons ainsi tabler sur les vrais projets, sérieux, plutôt que de parasiter le processus et le débat avec des idées fantaisistes.

Vote

Le Conseil général refuse, par 52 voix contre 3 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 184 de M. Claudio Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 3 Métrailler Jean-Jacques (MLI), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre la transmission: 52 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Casazza Raphaël (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 4 de Reyff Charles (PDC/PVL), Liaudat Geneviève (PS), Miche François (PS), Murith Simon (PDC/PVL)

- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'allouer un soutien financier aux cafés-concerts en charge des animations musicales de la ville

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Conseil communal s'opposera à la transmission de ce postulat pour les raisons suivantes:

1. Les subventions ne sont pas destinées à un soutien des commerces et des établissements dont le but premier reste lucratif, même s'il est reconnu que leur activité profite à la scène locale.
2. De même, les artistes qui se produisent dans un tel lieu ne sont pas éligibles pour une subvention puisqu'elles contribuent à faire la promotion d'un établissement à but lucratif et distord de fait le principe de concurrence.
3. Bien conscient qu'une telle subvention ferait un appel d'air auprès de très nombreux établissements de la ville pouvant prétendre à cet encouragement à produire de la culture, le postulat préconise de restreindre le nombre de bénéficiaires à une dizaine d'établissements. Une telle sélection, en plus de créer un problème de concurrence comme je l'ai déjà dit, serait impartiale et les critères difficilement justifiables. Les bénéficiaires d'une subvention des collectivités publiques doivent respecter justement certains critères, voire contribuer à une mission liée à la subvention, ce qui entrera fréquemment en concurrence avec les objectifs poursuivis par des établissements privés.
4. Enfin, il faut remarquer que les exceptions aujourd'hui en vigueur, citées dans le postulat et

admises par la Commission culturelle, relèvent avant tout d'une politique culturelle pour des associations porteuses d'une infrastructure culturelle prépondérante ou d'un concept particulier mêlant culture, cohésion sociale et environnement, donc d'intérêt public.

Rugo Claudio (PA). Je suis choqué d'entendre ces propos venant de la part d'un Conseiller qui devrait défendre la culture. De quelle culture voulez-vous? J'ai toujours dû me battre avec mon propre frère qui bénéficie de subventions annuelles pour défendre les artistes. Alors que, justement, les artistes touchent presque "nada". Encore durant ces deux/trois semaines d'élection, combien d'artistes m'ont dit que je ne faisais rien pour les artistes. Eh bien cette fois, j'ai essayé de faire quelque chose. Il y a eu toute une histoire derrière ça. C'est toute ma vie. Parce qu'un artiste, ce n'est pas un artiste parce qu'il va dans un musée ou jouer à la Spirale. Il peut très bien -Miles Davis le faisait pour le secteur du jazz- jouer dans tous les cafés, etc. C'est comme si on disait: "non on n'a pas donné à Miles Davis son dû parce qu'il a joué dans le café, et que le café, c'est pour des bénéfiques". Vous vous trompez. Vous avez glissé sur la peau de banane, M. L. Dietrich. Vous me décevez avec la réponse que vous avez donnée.

Par contre, derrière tout cela il y a justement tous ces bistrotts qui ont toujours œuvré. C'est vrai qu'ils sont fermés depuis une année. Ces endroits sont fermés, comme les endroits culturels d'ailleurs. Mais vous avez une image qui est celle du Service de la culture. Et je vous rappelle que la création, c'est le Canton qui doit la soutenir. J'en ai bénéficié. La première fois que j'en ai bénéficié, c'est pour aller étudier deux ans la musique au Brésil. C'est le canton qui m'a payé ceci. Par contre, ce qui touche à l'animation artistique, c'est du domaine de la Ville. Hier, j'étais dépité de devoir me battre contre les socialistes. Encore ce soir, vous avez refusé ces trois postulats, ce qui me convulse. Mais là, si vous refusez celui-ci, j'envisage, je ne veux pas dire le mot.

Vote

Le Conseil général refuse, par 50 voix contre 4 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 187 de M. Claudio Rugo.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 4 Casazza Raphaël (PLR), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rugo Claudio (PA)

Ont voté contre la transmission: 50 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), de Reyff Charles (PDC/PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jordan Marine (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sabino Sandra (PS)

N'a pas voté: 1 Mosoba Immaculée (PS)

- n° 189 de MM. Christophe Giller (UDC) et Cédric Page (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'implanter une brasserie sur le site de blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal préavise favorablement la recevabilité de ce postulat. Pour la transmission, il s'en remet au Conseil général.

Giller Christophe (UDC). Je vous annonce mes liens d'intérêt. Je suis membre d'une association qui possède une action de la Freiburger Biermanufaktur.

Une partie du site de blueFACTORY a abrité pendant plus de 100 ans (de 1904 à 2011), la brasserie du Cardinal. Afin de ne pas oublier ce passé brassicole, certains bâtiments du site ont été protégés (silo, cheminée). Le but de ce postulat est d'étudier la possibilité d'y implanter une nouvelle brasserie.

Lors de son départ, Feldschlösschen a mis certaines clauses de non-concurrence. Mais la première, qui oblige de ne vendre que des bières du groupe Carlsberg, tombe dans cinq ans. La deuxième interdit toute nouvelle activité brassicole pendant encore 15 ans. Cependant, il y a des alternatives. On peut demander une autorisation à Feldschlösschen ou alors installer la brasserie sur la parcelle des Mazots qui ne faisait pas partie de la vente du site Cardinal à la Ville et au Canton mais qui fait partie du site blueFACTORY.

L'idée de l'implantation d'une brasserie est non seulement de continuer la tradition brassicole mais également d'animer le site et de mettre en avant l'économie et le savoir-faire local, ainsi que de libérer les bâtiments des Abattoirs à Saint-Léonard pour y développer le site sportif si la brasserie choisie est bien évidemment la Freiburger Biermanufaktur.

Je vous remercie pour le soutien de ce postulat.

Allenspach Christoph (PS). Le postulat des collègues C. Giller et C. Page n'a pas la faveur du groupe socialiste. Une brasserie sur le site de blueFACTORY n'est ni faisable, ni souhaitable. Vous avez vous-même déjà mentionné le problème que pose le contrat entre Feldschlösschen et les preneurs du terrain, soit la Ville et le Canton, dont la clause indique que l'on ne peut pas brasser de la bière sur ce site. Autrement, le site semble grand mais nous avons assez bien discuté, déjà il y a quelques semaines, lors de l'approbation du crédit pour le site de blueFACTORY que cette place ou cette surface est quand même bien discutée. Il n'y a pas beaucoup de place, notamment pas pour une brasserie de la taille de l'entreprise que vous mentionnez. Il serait peut-être possible que le Musée de la bière puisse, à titre pratiquement privé pour les présentations, brasser quelques fois quelques litres de bière. Toutefois, cela ne nous semble pas réaliste d'aller plus loin. C'est pour cette raison que nous allons refuser la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général refuse, par 37 voix contre 19 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 189 de MM. Christophe Giller et Cédric Page.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 19 Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), de Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Rugo Claudio (PA), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 37 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Collaud Gérald (CG-PCS), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS)

- n° 190 de M. Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un quartier culturel sur le site de la pisciculture

Steiert Thierry, Syndic. Ce postulat est, certes, recevable. En revanche, le Conseil communal vous propose d'en refuser la transmission, essentiellement parce qu'il conduirait à envoyer la culture dans un secteur décentré et qui ne correspond pas à la vision du Conseil communal d'une vie culturelle urbaine qu'il veut justement réaliser sur le site de blueFACTORY, endroit d'où ce postulat veut la déloger.

Giller Christophe (UDC). Le site de la pisciculture est grande partie vide depuis le départ de l'entreprise Pavatex et la Ville ne sait pas quoi en faire. L'affectation de la zone change à chaque mise à l'enquête du PAL: une fois en zone d'habitation, une fois en zone d'activité. Dès lors, pourquoi ne pas y réaliser un quartier culturel? Cela permettrait de mettre à disposition une très grande surface aux acteurs culturels et cette proposition pourrait être satisfaisante pour la société immobilière qui a racheté les terrains. La culture pourrait s'y développer sur le long terme sans autant de pressions du voisinage au niveau des nuisances notamment sonores. Il ne faut pas oublier que de nombreux acteurs culturels sont actuellement situés sur le site de blueFACTORY qui est censé être un quartier d'innovation, c'est-à-dire que les activités culturelles devraient y être provisoires. Si elles ne l'étaient pas, il faudrait les mettre à l'enquête et on ne pourrait pas atteindre certaines bases légales, notamment en matière de bruit.

Pour ces raisons, je vous remercie de soutenir ce postulat.

Eltchinger-Bassil Rana (PS). Ce postulat est une honte. Il n'est ici proposé rien d'autre que d'ostraciser la culture de notre ville, la reléguer à la marge, la cacher loin des yeux et des oreilles. Or, Fribourg est riche de culture et la place de la culture est au centre-ville, accessible et visible. L'auteur de ce postulat, sous couvert de vouloir lui offrir de la place, semble au contraire viser des objectifs bien moins louables et étouffer l'effervescence culturelle que connaît notre ville. Pire, ce postulat souhaite vider le quartier de blueFACTORY de ce qui le rend et le rendra vivant, faisant fi des conditions que ce même Conseil avait posées pour un engagement de la Ville dans Bluefactory SA. Vous l'aurez compris, ce n'est pas la vision qu'a le groupe socialiste de la place de la culture dans notre ville. Notre groupe souhaite une culture visible, tangible, au centre, dans les quartiers, à blueFACTORY.

Pour ces raisons, le groupe socialiste s'opposera à ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Il existe sur le site de la pisciculture beaucoup de locaux occupés, je pense encore aujourd'hui, par les artistes. C'est une chose que vous avez dû omettre, M. C. Giller, quand vous avez écrit le postulat. Au premier étage, en dessus du centre populaire portugais, il y a une dizaine de locaux pour des artistes. C'est donc quand même un comble de vouloir kidnapper des locaux à des artistes pour en faire de la culture. M. C. Giller, là, vous vous êtes trompé. Je loue la proposition, c'est rare que l'UDC fasse une proposition culturelle. Continuez, vous allez trouver le bon endroit et on dira oui.

Vote

Le Conseil général refuse, par 55 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 190 de M. Christophe Giller.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 3 Dupré Bernard (UDC), Giller Christophe (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), de Reyff Charles (PDC/PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Cédric (PDC/PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.00 à 21.19 heures.

- n° 191 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser un parking sur la rive droite de la Sarine, dans le périmètre de la tête du pont de Zaehringen

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal considère ce postulat comme recevable et il accepte sa transmission.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Comme vous l'avez vu dans le postulat, effectivement, avec la mise en valeur du cœur historique de la ville de Fribourg, une importante métamorphose est en route, c'est très bien. Nous espérons que cette réalisation va faire revenir les visiteurs dans ce magnifique quartier.

Wir müssen nach Alternativen suchen um die Fahrzeuge im Quartier – nein besser in diesem Perimeter zu parkieren.

Certes, il y a le projet concernant le parking sous la place du Petit-Paradis qu'il faut absolument poursuivre.

Cependant, beaucoup d'habitants de la rive droite, mais également beaucoup d'habitants de la Singine m'ont confirmé qu'ils souhaitent venir faire leur marché, leurs achats en ville et profiter des belles terrasses.

Diese Besucher wollen aber nicht über die Poyabrücke fahren um im Stadtzentrum nach Parkplätzen zu suchen.

Ils cherchent à stationner leur véhicule sur la rive droite, vers la culée du Pont de Zaehringen et le traverser à pieds avec cette magnifique vue sur la ville ou alors, à prendre le bus en direction du centre-ville.

C'est pour ces raisons que je propose au Conseil communal d'étudier des alternatives pour réaliser des places de parc ou un parking sur la rive droite de la Sarine. En effet, on pourrait imaginer la réalisation d'un parking sous la place de jeux, le long de la route de Berne, dans la colline, ou encore en direction de la Tour Rouge.

Par ces deux routes cantonales, les accès à ces places de parc seraient facilités. Les arrêts de bus, auxquels tous les bus de la ville et les bus régionaux s'arrêtent, permettent d'arriver et d'assurer une excellente desserte en transports en commun pour le centre-ville.

Il faut trouver des solutions pour que les visiteurs reviennent dans le Bourg!

Allenspach Christoph (PS). Nous en avons discuté, il y a quelques semaines, avec le collègue J.-F. Python et je peux vous dire qu'une bonne moitié de notre groupe va soutenir ce postulat. Moi-même, je veux rester conséquent, j'ai donné une réponse ou un rapport, il y a une petite heure, qui demande de libérer un maximum de places à la surface. Pour cela, à quelques endroits, cela peut être extrêmement utile d'avoir un parking. L'endroit évoqué par le postulant semble offrir des possibilités qui méritent d'être étudiées. Ainsi, je vous propose de transmettre ce postulat pour étude. La proposition n'est certes pas nouvelle. Pour rafraichir votre mémoire, une première proposition pratiquement du même acabit a été publiée dans le bulletin Pro Fribourg par un architecte connu, Jean Pythoud, en 1979. Malheureusement, le Conseil communal ne voulait pas entrer en matière. Or, il aurait pu l'étudier à ce moment-là et regarder s'il y avait vraiment des possibilités. A ma connaissance, il y a eu plus tard encore une proposition de réaliser un parking dans le ravin, directement en face du pont. Il a probablement été conclu que cela aurait été un petit peu difficile pour des raisons géologiques. Mais peut-être qu'il y a aux alentours, sur deux/trois/quatre cents mètres, une possibilité à investiguer. Partant, une partie de notre groupe va soutenir la transmission de ce postulat.

Gex Jean-Noël (PLR). Nous avons une liberté dans le groupe et à titre personnel je vais refuser la transmission. Simplement déjà pour la raison que la parcelle de la tête de pont n'appartient pas à la Ville mais au Canton. La deuxième chose, je crois que l'on se bat tous pour mettre des arbres partout, or là, c'est une zone de forêt. Soit en contrebas, soit vers le haut, ce sont des magnifiques forêts. Ce sont des endroits pour se promener. Donc au titre de "ville verte", s'il vous plaît, ne mettons pas de voitures au bout du pont de Zaehringen.

Bourrier Hervé (PS). Moi j'ai une autre proposition pour le bout du pont. Je soutiendrai ce postulat à condition que notre ami Jean-Frédéric Python installe un arrêt des chemins de fer jurassiens au bout du Pont Zaehringen et nous fournisse les cow-boys pour l'attaque du train. Je lui précise que l'on a déjà les chevaux.

Vote

Le Conseil général décide, par 36 voix contre 16 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 191 de M. Jean-Frédéric Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 36 Allenspach Christoph (PS), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Crettol Daniel (PS), de Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liadat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 16 Aebischer David (PLR), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Vert-e-s), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Gex Océane (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

N'ont pas voté: 2 Giller Christophe (UDC), Rugo Claudio (PA)

- n° 192 de M. Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la gestion des parkings à caractère public en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Par ce postulat, je demande au Conseil communal, en effet, d'étudier la mise en place d'installations d'affichage indiquant les places de parc disponibles dans des parkings à caractère public en ville de Fribourg, comme on le retrouve dans beaucoup d'autres villes.

Ce système d'affichage sera disposé aux abords des axes pénétrant de la ville de Fribourg. Ce système d'affichage pourra également être complété par une application numérique.

L'objectif est d'optimiser la capacité des parkings existants et surtout de diminuer le flux de trafic à travers la ville de Fribourg de tous ces automobilistes qui cherchent absolument à trouver une place de parc au centre-ville. Il faut absolument éviter ceci en profitant de ces systèmes qui existent, comme dans d'autres villes, pour limiter ces recherches de places de parc en ville.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 3 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 192 de M. Jean-Frédéric Python.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), de Reyff Charles (PDC/PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 3 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 4 Barrière Alexis (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Mueller Florian (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

N'a pas voté: 1 Miche François (PS)

- n° 193 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les objectifs de l'habitation sur le site de blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude, étant entendu que cette étude ne pourra pas empiéter sur les compétences de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Müller Florian (PS). Rares sont les opportunités comme celle-ci qui se présentent sur l'ancien site de la brasserie Cardinal, une large zone de développement en plein centre-ville. On ne peut pas le dire autrement, c'est la chance du siècle pour le développement urbain de Fribourg. Une opportunité qui fait d'ailleurs rêver des nombreuses et nombreux Fribourgeoises et Fribourgeois. Il est prévu de transformer le site en un quartier d'innovation, un site pour l'économie et la science, la culture et des modèles d'habitation innovants. Ce sont des objectifs tout à fait ambitieux, évidemment, pourrait-on penser.

Le nouveau quartier est bien trop important pour être laissé au hasard, sans planification urbanistique. Pourtant, le Message pour la participation et l'augmentation du capital dans la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA montre clairement que la partie résidentielle du site blueFACTORY n'est pas du tout définie. On apprend seulement que la zone d'habitation est située à la route de la Glâne et que "la surface dédiée aux logements de ce DDP ne peut pas excéder 23'305 m²". Le Message indique encore que "le Conseil communal ainsi que le Conseil d'Etat approuvent tous deux le principe de la constitution de droits distincts et permanents par BFF SA en faveur d'investisseurs privés mais demandent de pouvoir donner leur accord au cas par cas, toute constitution de servitude de superficie étant soumise aux deux actionnaires pour approbation".

Or, pour donner une approbation, il sera extrêmement utile de définir préalablement le type d'habitation, ainsi que les conditions financières, sociales et environnementales. La Ville a un intérêt primordial à insister pour un nouveau quartier résidentiel du centre-ville qui réponde aux besoins de ses habitants.

Le Conseil communal est en train d'étudier la question du logement en général et les besoins pour les habitant-e-s. On sait par exemple que de grands logements manquent cruellement en ville de

Fribourg. Ce postulat demande donc de concrétiser l'étude en cours en utilisant le site de blueFACTORY comme exemple d'application, notamment en termes de logements répondant aux besoins des habitant·e·s de la ville et développés par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, comme par exemple, la Ville de Fribourg ou un organe proche, comme la Fondation de la Ville en faveur du logement.

Vote

Le Conseil général décide, par 34 voix contre 21 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 193 de MM. Simon Zurich, Florian Müller et Christoph Allenspach.

Ont voté en faveur de la transmission: 34 Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourrier Hervé (PS), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 21 Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), de Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Murith Simon (PDC/PVL), Page Cédric (PDC/PVL), Praz Laurent (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL)

- n° 194 de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de végétaliser la place Sainte-Catherine dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal vous recommande de refuser la transmission de ce postulat dans la mesure où il porte sur un objet qui a déjà fait l'objet du crédit. Le projet est en route aujourd'hui, il n'y a pas eu d'oppositions aux éléments soulevés ici. On peut tout à fait comprendre le souci de l'auteur du postulat de vouloir végétaliser cet endroit, toutefois c'est maintenant dans le cadre du projet du quartier du Bourg que cette question doit être traitée.

Gex Jean-Noël (PLR). Ce thème a été débattu en Commission mais on a refusé de prendre en compte cette proposition à ce moment de la discussion. C'est pour cette raison que j'ai déposé ce postulat. Effectivement, deux aspects pourraient soutenir cette demande d'étude complémentaire. D'une part, il s'agit de la réduction des coûts. On sait que pour le projet que l'on a voté relatif à la phase I, les coûts dépassaient légèrement ce qui était mentionné dans le crédit d'étude. Le deuxième aspect, quant à lui, concerne la réduction du bruit généré par le passage des 550 bus dans la rue étroite et pavée des Chanoines.

Ainsi, je comprends que l'on ne puisse pas formellement déposer un postulat sur un tel thème. Je pense néanmoins qu'il méritait d'être dit qu'une étude complémentaire serait souhaitable. J'en aurai au moins parlé et je laisse la décision de la transmission de ce postulat au Conseil général.

Vonlanthen Marc (PS). Naturellement, le groupe socialiste est par principe favorable à toute intervention, tout développement qui vise à donner une place plus importante à la nature en ville de Fribourg. Ceci étant dit, l'intention exprimée par l'auteur du postulat est de végétaliser la place Sainte-Catherine pour atténuer l'impact sonore des bus. Or, s'agissant du bruit, qui est un problème de santé public important et reconnu, nous croyons bon de rappeler quelques principes:

- La mesure la plus efficace reste de limiter les émissions sonores à la source.
- Moins de trafic motorisé.
- Des vitesses généralement limitées à 30 km/h.
- L'électrification du parc automobile.

Autant de mesures que la Ville a initiées et dans lesquelles elle doit persévérer maintenant. Les mesures prétendant absorber le bruit dans lesquelles s'inscrit la végétalisation forcément réduite de la place Sainte-Catherine, toutes choses égales par ailleurs, sont généralement peu efficaces. Ainsi, le Message sur la requalification du Bourg ayant été accepté, nous ne pensons pas qu'engager encore de nouvelles études sonores demandées par ce postulat PLR soit opportun. Nous nous opposerons par conséquent majoritairement à sa transmission.

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). Je serai bref pour dire un peu la même chose que M. M. Vonlanthen. C'est un peu la cavalerie qui arrive après les indiens. Et ma fois, on a déjà longuement discuté du projet du Bourg, les possibilités de végétaliser cet endroit sont très limitées. Je rappelle que c'est sur la place Sainte-Catherine que sont déjà prévus les seuls arbres qui seront replantés. Par ailleurs, le sous-sol étant déjà tellement occupé, il est difficile de développer davantage la végétation sans de gros inconvénients à moyens et longs termes. Par ailleurs, en étant entre des façades de bâtiments très rapprochés, la réverbération des sons est automatiquement amplifiée et le nouveau revêtement qu'aura le Bourg en pavage flammé limitera considérablement les émissions sonores. Reste celles des véhicules eux-mêmes. Cependant, ce n'est pas dans cette assemblée que nous pouvons résoudre ce problème, mais à l'Agglo.

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes va soutenir la transmission de ce postulat et rappelle aussi que le Conseil communal envisageait, lors du Message, d'étudier la possibilité d'intégrer une végétalisation un peu plus importante ou avait en tout cas laissé entrevoir que c'était une possibilité. En tant que constructeur, architecte à mon niveau, quand on commence un travail, on est encore dans la phase de pouvoir modifier les plans et mettre des choses. C'est un plus que d'étudier à ce moment-là. En tant qu'individu on le fait, donc je demande au Conseil communal d'envisager l'étude. D'ailleurs, le postulat concerne davantage la question de la végétalisation qu'une étude sur les nuisances sonores.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais juste préciser que les études sont terminées. Nous avons fait les appels d'offre. Nous planifions maintenant la réalisation des travaux. Vouloir ouvrir à nouveau le volet des études sera premièrement trop cher. En outre, cela reporterait encore une fois les travaux, ce qui n'est pas dans la volonté ni du Conseil communal, ni des habitants de cette ville.

Vote

Le Conseil général refuse, par 45 voix contre 8 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 194 de M. Jean-Noël Gex.

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

Ont voté en faveur de la transmission: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rugo Claudio (PA), Wolhauser Jean-Pierre (PLR),

Ont voté contre la transmission: 45

Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 9 de Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Giller Christophe (UDC), Jordan Marine (PS), Liaudat Geneviève (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC)

- n° 195 de Mme et MM. Pascal Wicht (UDC), Maxime Morard (PDC/PVL), David Krienbühl et Véronique Grady (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de développer des solutions de recharge pour les véhicules électriques

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Wicht Pascal (UDC). Par ce postulat, Mme V. Grady, M. M. Morard, M. D. Krienbühl et moi-même demandons au Conseil communal d'étudier les possibilités de développement d'une offre de solutions de recharge pour les véhicules électriques en ville de Fribourg.

En effet, nous pouvons constater un fort développement de la mobilité électrique ces dernières années. Les voitures électriques, à défaut d'être la panacée qui permettrait de se déplacer sans aucun impact environnemental, ont toutefois un bilan écologique nettement plus favorable que les moteurs thermiques, ainsi que l'ont déjà démontré de très nombreuses études, à tout le moins lorsque tout ou partie de l'électricité consommée est d'origine renouvelable, ce qui est heureusement le cas en Suisse, en particulier grâce à la production hydro-électrique. De plus, l'électromobilité est encore dans une phase de développement technologique qui laisse la possibilité et l'espoir d'améliorer le bilan écologique de manière substantielle à court terme, en particulier en ce qui concerne les batteries.

En cela, l'électromobilité s'avère être un bon compromis entre la nécessité qu'ont les personnes de se déplacer et le fait de limiter son empreinte écologique et, par conséquent, c'est un outil plus qu'intéressant qui s'insère dans une politique visant une société décarbonée.

De plus, les véhicules électriques offrent un autre avantage particulièrement important pour une ville, à savoir le bruit. Même si le bruit de roulement reste inchangé, le fait de réduire pratiquement à zéro le bruit des moteurs conduit déjà à une réduction substantielle de la pollution sonore.

Pourtant, un frein important au développement de l'électromobilité réside dans l'accès à des bornes de recharge. S'il est aisé pour le propriétaire d'une villa individuelle d'installer une borne de recharge à son domicile, ce n'est évidemment pas possible pour les personnes qui habitent un immeuble, et à fortiori si elles se garent sur le domaine public avec une vignette habitant. A titre d'illustration, pour

l'ensemble du quartier de Pérolles, il n'y a à ma connaissance qu'une seule borne de recharge accessible au public, devant le bâtiment du groupe E, permettant de charger deux voitures à la fois.

L'équation est très simple: tant que les automobilistes n'auront pas la possibilité de recharger leur véhicule dans de bonnes conditions, le développement de l'électromobilité particulièrement dans les villes restera largement en-dessous des attentes. Nous sommes pour l'instant dans une situation attentiste: les fournisseurs attendent qu'il y ait suffisamment de clients potentiels pour développer l'offre, et les automobilistes attendent qu'il y ait suffisamment de bornes pour passer à l'électrique. L'offre attend la demande et la demande attend l'offre. C'est à notre avis sur ce point que les collectivités publiques peuvent jouer un rôle de facilitateur. Il est ici question de faire de l'écologie positive et constructive dans laquelle, plutôt que taxer et interdire, les collectivités publiques, propriétaires du domaine public, aident à créer des impulsions et des conditions-cadres favorables à une transition vers l'électromobilité qui profitera à chacun.

Pour toutes ces raisons, notre postulat demande au Conseil communal de réfléchir de quelle manière il entend intervenir pour favoriser le développement d'un réseau de bornes de recharge dans les différents quartiers de la ville, en particulier en entamant des démarches avec un ou plusieurs prestataires susceptibles d'installer et d'exploiter un tel réseau.

Nous vous remercions de votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 4 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 195 de Mme et MM. Pascal Wicht, Maxime Morard, David Krienbühl et Véronique Grady.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), de Reyff Charles (PDC/PVL), Delaloye Crettol Sophie (PS), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gapany Joël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 4 Barrière Alexis (PS), Bourrier Hervé (PS), Jordan Marine (PS), Sabino Sandra (PS)

Se sont abstenus: 4 Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Page Maurice (CG-PCS), Roelli Claire (PS)

N'a pas voté: 1 Python Jean-Frédéric (PDC/PVL)

- n° 196 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Gérald Collaud (CG-PCS), Marc Vonlanthen (PS), Gisela Kilde (PDC/PVL) et Monica Mendez (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'analyser le budget communal selon le genre

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). A votre avis, quel lien peut-il exister entre Genève, Bâle, Rennes, Vienne, Paris, Brest, Lyon, le Mexique, l'Autriche, les Philippines, le Royaume-Uni, l'Islande, la Corée du Sud, l'Australie, le Canada et le Pakistan? Eh bien toutes ces entités (et bien d'autres encore) développent une analyse genrée de leur budget, qu'il soit national ou communal.

Un "budget genre" ou une "budgétisation sensible au genre" est un mode d'évaluation de la dépense publique; il a pour objectif d'analyser les décisions budgétaires afin de mettre en lumière leurs impacts sur l'égalité des genres. Il permet d'observer qui sont les bénéficiaires réel-le-s des politiques publiques.

L'analyse genrée permet aux collectivités de dresser un état des lieux; elle est une aide à la décision politique. Cet outil de gestion étudie la distribution des dépenses et des recettes publiques en termes de genre, pour objectiver les répartitions, les éventuelles différences de traitement afin de faire en sorte que le budget bénéficie plus équitablement à toutes et à tous. Elle peut porter, par exemple, sur:

- Les subventions publiques: classiquement, prenons l'exemple des subventions à des clubs sportifs, à des associations culturelles. Le budget genré permet de vérifier qui les fréquente et d'identifier le montant de la subvention, en fonction du genre.
- Les investissements dans des équipements publics, le fonctionnement des services: de nombreuses études (et même nos simples observations) montrent que, même s'ils sont libres d'accès, la plupart des équipements publics, ne sont pas fréquentés à égalité par les hommes et par les femmes.
- Les aides publiques: certains soutiens publics ne bénéficient pas à égalité aux deux genres.
- Les commandes publiques: actuellement, les critères principaux d'attribution d'un marché restent le prix et la valeur du produit ou du service vendu; cependant, une politique publique pourrait également y ajouter un critère lié à la promotion de l'égalité professionnelle.

Le concept de "budget genré" a émergé à partir des années 1980; il est recommandé par l'ONU des femmes depuis 1995, par le Conseil de l'Europe depuis 2009. L'OCDE l'encourage par un programme intitulé "Meilleure gouvernance pour l'égalité entre les sexes".

Les méthodologies pour établir un budget genré sont largement éprouvées (manuels et outils analytiques existent).

Tout budget public est constitué des apports des habitant-e-s; par la fiscalité, chacun-e y contribue, en fonction de ses revenus. A travers son budget, qui est l'expression des options politiques, l'administration publique a souvent un impact méconnu sur la situation des hommes et des femmes.

Actuellement, à Fribourg par exemple, nous ne savons pas qui bénéficie réellement des allocations de ressources publiques et comment; personne ne peut expliquer quelle part du budget va profiter, directement ou indirectement, aux hommes ou aux femmes. En fait, nous ne savons pas si le budget de la Ville contribue à l'égalité ou au contraire renforce des inégalités.

C'est pourquoi, le présent postulat demande au Conseil communal:

- De procéder à une étude genrée du budget communal afin de documenter et de comprendre

ses impacts sur les habitant-e-s.

- Sur la base de ces résultats, de formuler des améliorations dans la budgétisation et dans les allocations de ressources, notamment.

En cette année du 50^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes, et si la Commune entend réaliser l'objectif du développement durable n° 5 d'ici 2030 comme le soutient la Confédération, le budget genré est un moyen efficace pour contribuer à plus d'égalité réelle concrétisée entre femmes et hommes.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 9 et 8 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 196 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan, Gérald Collaud, Marc Vonlanthen, Gisela Kilde et Monica Mendez.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Allenspach Christoph (PS), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gapany Joël (PDC/PVL), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Murith Simon (PDC/PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 9 Aebischer David (PLR), Dupré Bernard (UDC), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Page Cédric (PDC/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), de Reyff Charles (PDC/PVL), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Maeder Alain (PDC/PVL), Morard Maxime (PDC/PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL)

- n° 197 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer une politique de sécurité alimentaire en ville de Fribourg

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal vous demande de refuser la transmission de ce postulat, non pas parce qu'il n'est pas d'accord avec la proposition qui est formulée ici sur le fond mais:

- Premièrement, parce qu'il est déjà en mesure d'étudier cette politique de sécurité alimentaire dans la mesure où il est en contact intense avec notamment le Service de l'action sociale cantonale via l'Association des communes fribourgeoises, respectivement son comité, suite aux distributions alimentaires qui ont débutées en 2020 avec la crise du covid-19.
- Deuxièmement, le Conseil communal considère qu'une bonne partie du souci exprimé par l'auteure du postulat a déjà été traitée dans le rapport final sur le postulat n° 151 que vous venez d'entendre tout à l'heure, même si bien sûr après avoir entendu l'auteure du postulat -qui est la même que celle du postulat n° 151- sur ce rapport final, nous imaginons qu'elle ne sera pas satisfaite de cette interprétation que nous faisons.

En revanche, nous aimerions une fois de plus rappeler que chaque postulat qui est transmis, dans une plus ou moins importante mesure, constitue aussi une charge de travail plus ou moins

importante pour le personnel communal.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). L'insécurité en matière d'alimentation est liée aux inégalités sociales et économiques. La crise du covid-19 a révélé ces situations de précarité préexistantes et généré de nouvelles pauvretés, il est vrai.

Cependant, la Ville de Fribourg doit se doter d'un dispositif de sécurité alimentaire plus global, plus pérenne (au-delà des crises et des situations propres à des publics vulnérables). Elle doit se doter d'une politique qui prenne en compte les déterminants individuels et collectifs, dans une logique de solidarité, de santé publique, d'inclusion, de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement durable.

C'est pourquoi ce postulat demande au Conseil communal non pas de créer un dispositif mais d'effectuer une étude concernant une politique de la sécurité alimentaire:

- Afin de mieux connaître les personnes et les populations concernées par l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les publics les plus vulnérables mais en même temps les publics ordinaires et donc de faire cette étude sur les populations concernées en temps ordinaire et en temps de crise;
- Il s'agit aussi de cerner les types de besoins existants (variété, fréquence, degré d'urgence, besoin provisoire ou constant) mais aussi les stratégies développées par les acteurs qui sont concernés pour s'assurer d'une sécurité alimentaire;
- Documenter les modèles de dispositifs divers existants qui renforcent la sécurité alimentaire, qui la garantissent. Pour n'en citer que quelques-uns, qui sont complémentaires, ceux qui agissent sur les déterminants différents: par exemple, les marchés de quartiers pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'initiation de nouvelles pratiques de consommation locale, des projets de gestion des matières résiduelles, des ateliers de transformation des denrées périssables, des cuisines collectives, des cours de cuisine, des épiceries sociales, banque alimentaire, groupes d'achats collectifs, soupe populaire, jardins communautaires, agriculture urbaine, etc.);
- L'étude devrait aussi informer sur la démarche du collectif des organisations de l'action sociale qui relève sept causes et interactions concernant la sécurité alimentaire et la précarité;
- Elle pourrait aussi identifier quels organismes économiques (entreprises, producteurs, commerces) et sociaux, peut-être déjà impliqués dans la gestion de la crise, qui pourraient être mobilisés dans un dispositif et une politique plus globale de sécurité alimentaire durable, accessible.

L'étude va, en définitive, proposer une politique de sécurité alimentaire multidimensionnelle et non pas d'urgence, précisant sur quels facteurs il conviendra d'agir (individuels, collectifs) et comment assurer une égalité de droits dans le recours et l'accès notamment à des aliments sains.

Rugo Claudio (PA). Je complète un peu le texte de Mme M.-C. Rey-Baeriswyl en adressant des remerciements à trois personnes en particulier qui s'occupent justement de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. C'est un sujet auquel le Parti des Artistes est sensible. Je remercie La Tuile, Le Tremplin et en particulier M. Jonathan Bugnon qui s'est impliqué à 200% pour faire la récolte des aliments et organiser les repas de midi du dimanche.

Vote

Le Conseil général décide, par 42 voix contre 17 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 197 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 42 Aebischer David (PLR), Barrière Alexis (PS), Berisha Ibrahim (PS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Crettol Daniel (PS), Delaloye Crettol Sophie (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gapany Joël (PDC/PVL), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Jaquier Nicolas (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilde Gisela (PDC/PVL), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Morard Maxime (PDC/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Mueller Florian (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Cédric (PDC/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Praz Laurent (PDC/PVL), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sautaux Claudine (PDC/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 17 Allenspach Christoph (PS), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (PDC/PVL), Dupré Bernard (UDC), Fessler Raphaël (PDC/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC/PVL), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Python Jean-Frédéric (PDC/PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Gex Jean-Noël (PLR), Jungo Adeline (PS), Murith Simon (PDC/PVL)

14. Réponse aux questions

- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg)

La Présidente. Suite au décès de M. P. Marchioni, la question a été reprise par M. P. Wicht.

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du 26 mai 2020, M. P. Marchioni posait la question suivante:

"En parcourant les derniers bulletins du mensuel 1700, j'ai été étonné de ne plus trouver les informations habituelles sur la situation de l'emploi dans notre ville. Je demande donc au Conseil communal s'il s'agit simplement d'un oubli ou s'il s'agit d'une décision politique et que désormais ces données ne seront plus communiquées. Si tel est le cas, quelles en sont les raisons?"

Réponse du Conseil communal

Dès le mois de janvier de cette année, l'inscription au chômage des résidents de la ville de Fribourg s'effectue directement à l'Office régional de placement (ORP), district de la Sarine. L'ORP a repris cette tâche des mains de l'Office communal du travail (OCOT), qui a été dissous.

La Ville de Fribourg a en effet décidé de restituer cette tâche à l'Etat, notamment en prévision d'un projet d'inscription en ligne des chômeurs.

La Ville n'a donc plus d'accès direct aux chiffres du chômage. Mais elle a pris contact avec l'ORP, qui a accepté de lui communiquer les statistiques du chômage pour la ville. Ces chiffres sont donc à nouveau diffusés dans l'édition du bulletin communal 1700, ceci depuis l'édition de cet été.

Wicht Pascal (UDC). Je suis satisfait de la réponse. Merci M. le Syndic pour ces explications. Effectivement, le problème qui avait été soulevé a été solutionné et les chiffres sont à nouveau disponibles dans le 1700.

- n° 199 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état actuel des sites pollués à la décharge de Châtillon et sur le territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 11 janvier 2021, M. le Conseiller général C. Allenspach interroge le Conseil communal au sujet de l'état actuel des sites pollués à la décharge de Châtillon et sur le territoire communal. En 2003, un postulat a été déposé concernant la décharge de Châtillon qui avait incité à des investigations et à la découverte du site pollué de la Pila. Plusieurs investigations sur le site de Châtillon et en ville sont en cours et le grand public n'est pas informé, hormis pour le site de la Pila, des résultats et des mesures éventuelles à envisager. Est-ce qu'il est possible de dire à ce jour qu'on ne doit pas s'inquiéter pour d'autres sites fortement pollués? Il est demandé au Conseil communal un bref résumé de l'état actuel.

Réponse du Conseil communal

La gestion des sites qualifiés de pollués est assurée par le Service de l'environnement du Canton (ci-après: SEn) qui tient un cadastre des sites pollués. Sur la base de ce cadastre, le Canton contacte les propriétaires et/ou les pollueurs pour leur intimer un calendrier à respecter afin de procéder au début des investigations. Ces dernières débutent par une étude historique qui détermine ou non la suite à donner au site. En effet, les sites répertoriés relèvent d'une aire d'exploitation (industrielle ou artisanale) ou d'un site de stockage (anciennes décharges publiques). Il est possible que des sites viennent s'ajouter au cadastre dans la mesure où toutes les activités du passé n'étaient pas connues au moment du recensement, tâche qui est à la charge du Canton.

L'implication de la Ville se distingue selon plusieurs cas. Elle peut être perturbatrice par situation (propriétaire sur fonds privé ou public) et/ou perturbatrice par comportement (responsable partiellement ou totalement de la pollution).

Le 18 décembre 2012, le SEn convoquait les représentants de la Ville pour leur présenter la situation du cadastre cantonal des sites pollués la concernant. Il est ressorti une liste de 10 sites. Chaque site est catégorisé selon un agenda déterminant pour la production d'une étude historique. A titre d'information, la dernière catégorie prévoyait la remise des études historiques à la fin 2020. A ce jour, la Ville a rempli l'ensemble de ces engagements et a effectué toutes les démarches demandées par le SEn. A noter que d'autres sites sont venus s'ajouter depuis 2012 et qu'ils ont également été traités selon les demandes du SEn.

1. *Survol des sites recensés et état de la situation*

Sites de stockage (anciennes décharges publiques):

1. Vallon de Pérolles (catégorie 2) dont les investigations ont débuté au début de l'année 2014 et qui a été classée "sans nécessité de surveillance ni assainissement" le 17 mars 2020.
2. Pfaffengarten (catégorie 2) dont les investigations ont débuté au début de l'année 2014 et qui a été classée "sans nécessité de surveillance ni assainissement" le 2 décembre 2020.
3. Châtillon (ancienne décharge exploitée de 1967 à 1995) dont les investigations ont débuté au début de l'année 2014 et qui est classée à la fin 2019 en "besoin d'assainissement et actuellement sous surveillance". Des investigations complémentaires sont en cours, de manière à valider un assainissement par atténuation naturelle contrôlée.
4. Route Neuve (catégorie 4) dont les investigations ont débuté au début de l'année 2020. Suite à l'investigation historique, le site a été classé "sans risque d'atteinte nuisible ou incommode".

Aires d'exploitation (en tant que propriétaire):

5. Ateliers des Neigles (STEP) (catégorie 3) dont les investigations ont débuté au début de l'année 2017. Suite à la détermination du SEn du 22 juin 2020, l'investigation doit être poursuivie.
6. Ancienne usine à gaz (catégorie 1) dont les investigations ont débuté en 2012 sous la direction de Frigaz alors propriétaire. Le dossier est traité par la Ville depuis le déménagement de Sinef à Givisiez. L'investigation de détail est en cours depuis la détermination du 20 décembre 2019, le devenir de ce site sera établi au terme de l'investigation de détail.
7. Secteur Tour Henri (catégorie 1) dont les investigations sont menées par le Canton. La Ville est propriétaire d'une petite parcelle qui entre dans le périmètre de ce site, il s'agit de la route d'accès à la Tour Henri.

Sites classés en nécessité d'assainissement:

8. La Pila fait l'objet de compléments d'investigation pour établir le périmètre. Une fois ces résultats obtenus, l'étude d'assainissement pourra être terminée et déposée auprès des autorités. Ces démarches sont suivies par un Consortium formé du Canton et de la Ville qui en assure la présidence actuelle.

Site de stockage déclassé:

9. Vallon des remparts. Après des recherches historiques et dans les archives, le site a été déclassé (2012).

Buttes de tir en nécessité d'investigation:

10. Goz de la Torche qui a été déclassé après les premières investigations (2012).

Sites classés sans risque d'atteinte nuisible ou incommode sous la responsabilité de la Ville:

11. Décharge bioactive de Châtillon, qui est en cours d'exploitation.

12. Abattoirs qui fait l'objet actuellement d'une campagne de sondage afin de déterminer une estimation des coûts de dépollution pour les travaux relatifs au PAD H2IÉO.

A cette liste peuvent encore s'ajouter diverses interventions de dépollution que la Ville a entreprises et où elle a participé financièrement en tant que perturbatrice par comportement:

13. Terrain de la Fondation Saint-Louis, qui a été assaini suite à la découverte d'une pollution résiduelle.
14. Site Saint-Léonard, qui a été assaini lors des travaux en relation avec les chantiers des patinoires.
15. Le stand de tir de la Horia à Guin, où les militaires de la Ville allaient effectuer leurs tirs obligatoires.

Sur la base de ce qui précède, toutes les interventions en relation avec la pollution de sites concernant la Ville de Fribourg ont été explicitées. Il est donc possible de répondre à la question n° 199 avec les réserves de rigueur en matière de géotechnique.

Hormis la Pila, trois sites sont encore en cours d'investigation. Il s'agit de:

- Ancienne décharge de Châtillon, pour laquelle la Ville s'oriente vers des mesures relativement douces du point de vue financier.
- Usine à gaz, dont le résultat des investigations de détail déterminera si la pollution doit être traitée au moment de futurs travaux ou s'il est nécessaire de procéder à un assainissement partiel ou total.
- Ateliers des Neigles, qui ne présente pas un degré de pollution sévère mais qui demande des investigations complémentaires.
- Abattoirs, qui ne demandent pas un assainissement mais qui devra faire l'objet d'un traitement des matériaux lors de travaux sur le site.

Pour finir, il est important de relever que la Ville a effectué toutes les études et travaux qu'elle devait faire dans les délais impartis. De l'avis du SEn, l'engagement de la Ville durant cette dernière législature est exemplaire dans le traitement des dossiers des sites pollués et au travers d'une excellente collaboration avec le SEn.

Allenspach Christoph (PS). Je suis bien sûr content de cette réponse exhaustive et qui démontre que la Ville, au travers de la Direction de l'Edilité, surveille bien ces différentes vieilles décharges. En 2003, lorsque j'avais déposé un postulat au sujet de la décharge de Châtillon, j'étais méfiant, parce que le site ne semblait pas trop être surveillé et ne semblait pas intéresser les gens. Vous connaissez cette histoire qui est revenue par la suite pour la Pila. Par contre, vous avez probablement ignoré que dans l'intervalle, il n'y a pas eu beaucoup de mesures de précaution. Sur ce site et au sujet d'autres décharges en ville, il n'y a plus eu beaucoup d'informations par ailleurs depuis 2013 quand notre collègue D. Gander avait posé une question. Il est donc vraiment rassurant de voir qu'un grand travail a été fait pour sonder et clarifier la situation de la décharge exploitée à Châtillon de 1967 à 1995 et celle d'autres décharges. Nous n'avons donc plus de craintes à voir même si un petit assainissement sera encore nécessaire. Je remercie donc vraiment ici Mme la Directrice de l'Edilité et son équipe, notamment l'ingénieur de ville, Fabien Noël, pour ce grand travail accompli.

Mme la Présidente, à la suite de cette intervention je prends congé du Conseil général. Je vous

remercie toutes et tous, vous qui êtes présents dans cette salle et celles et ceux qui ne sont plus présents, de m'avoir donné la chance de collaborer à de nombreux dossiers. Je suis convaincu que quelques fois nous avons pu contribuer à une solution pour le bien de notre ville et de sa population. Pour terminer, je vous remercie, Mme la Présidente, pour votre année présidentielle.

La Présidente. Merci à vous, M. C. Allenspach.

15. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 198 de MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s) et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une politique solidaire, écologique et saine en matière de repas financés par la Ville de Fribourg

Vonlanthen Marc (PS).

Développement du postulat

En 2019, la Ville de Fribourg a servi environ 48'000 repas dans le cadre des accueils extrascolaires (AES), ce qui est un chiffre représentatif des années précédentes. L'effet de la pandémie de covid-19 a été quasiment absorbé par l'extension de la capacité des accueils. Ces repas sont actuellement préparés et acheminés par quatre différents services externalisés. Si dans ce cadre, une attention particulière est déjà portée sur l'équilibre nutritionnel des aliments, il est possible de franchir une étape supplémentaire en considérant également les impacts écologiques et sociaux de l'alimentation.

En effet, l'ensemble de la chaîne de production, de transformation et d'acheminement de la nourriture des champs à nos assiettes exerce une pression majeure sur l'environnement. En Suisse, on estime à 28% la charge environnementale de l'alimentation, devant le logement (19%) et la mobilité (12%)¹. La réduction de cet impact passe par certains changements de perspective et par des choix notamment pour réduire le gaspillage, privilégier la saisonnalité et la proximité, promouvoir des produits peu ou pas transformés. Du point de vue social également, ce que l'on mange peut contribuer à réduire ou à renforcer la cohésion: d'où vient ma nourriture? Par qui et dans quelles conditions a-t-elle été produite? A-t-elle un rapport plus ou moins fort avec ma région? Autant de questions dont les réponses font de l'acte de manger, en plus d'être un plaisir, un acte qui doit avoir du sens du point de vue de la durabilité.

Les questions de l'éducation et de la sensibilisation s'invitent aussi à table. En effet, les repas servis actuellement dans nos AES, mêmes équilibrés, restent néanmoins une nourriture de type industriel.

¹ <https://act4change.epfl.ch/fr/blog/2018-11-05/les-impacts-environnementaux-de-l'alimentation-environnemental-impacts-food-0>

Or toute cette filière et la nourriture servie recèlent un potentiel énorme en termes pédagogiques. Intégrer activement les enfants à certaines étapes de cette chaîne et en profiter pour les sensibiliser aux choix et participations possibles pour eux s'inscrit de toute évidence dans une logique de durabilité chère à la Ville.

En prenant en compte les remarques qui précèdent, les auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de réduire l'impact social et environnemental des milliers de repas financés par l'argent public des habitant·e·s de Fribourg, tout en valorisant au mieux auprès des enfants le potentiel de cette démarche. Les aspects suivants seront notamment étudiés:

- Définition de lignes directrices et de critères de durabilité pour l'approvisionnement alimentaire public intégrés dans une stratégie pour une alimentation saine et durable. Cette réflexion pourra s'appuyer sur les démarches entreprises par la Ville pour le développement durable, notamment par le label Fair Trade Town.
- Etablissement de partenariats avec des agriculteurs·trices et artisans·anes locaux pour mettre en place des circuits d'approvisionnement et de transformation courts, solidaires et écologiques.
- Elaboration d'un concept pédagogique qui sera déployé dans les AES. Ce concept aura pour finalité de permettre aux enfants de s'approprier la question des aliments sous l'angle de la durabilité. La question de la provenance des aliments, de même que celle des déchets, y occuperont une place prépondérante.
- Participation des enfants à la préparation de leurs repas. Il est évident qu'une intégration totale sera difficilement compatible avec les horaires scolaires, mais pour certaines étapes finales, la possibilité existe. Cela passera certainement par la mise en place d'une infrastructure dédiée dans chaque AES: un investissement supportable et dont les retombées positives en valent la peine.

Le présent postulat demande donc de revoir en profondeur la question de l'alimentation dans nos AES. Sa ligne directrice est la réappropriation par les enfants de cette thématique aux conséquences multiples. Pour répondre à cette ambition de manière globale et cohérente, les auteurs du postulat recommandent au Conseil communal de mandater un externe, sur la base d'un cahier des charges établi de manière transversale, notamment avec le Secteur de l'énergie et du développement durable, pour le soutenir dans ces démarches.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 199 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer un subventionnement de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 pour les senior·es au bénéfice de prestations complémentaires

Collaud Gérald (CG-PCS).

Développement du postulat

Constatations

- La Ville de Fribourg offre l'abonnement TPF zone 10 aux élèves. Cette prestation a un coût annuel d'environ 1.5 million de francs par an.
- Pour les personnes à la retraite, l'achat d'un abonnement TPF est parfois une dépense conséquente. Il faut toutefois relever que cette dépense n'a pas la même importance selon le revenu.
- Offrir un abonnement TPF zone 10 à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans coûterait plusieurs millions de francs à la Ville.
- Faire un choix parmi les personnes âgées de plus de 65 ans demanderait un travail administratif conséquent, sans parler de la difficulté de préciser les critères des choix.
- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux.

Demande

Le présent postulat demande que la Ville étudie la possibilité d'offrir un rabais de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 aux sénior-es qui bénéficient de prestations complémentaires.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 202 de M. Christophe Giller (UDC) relative à la mise à l'enquête du bâtiment Smart Living Lab, sur le site de blueFACTORY

Giller Christophe (UDC). Nous avons pu lire dans la Feuille officielle du 12 mars la mise à l'enquête du bâtiment Smart Living Lab, sur le site "zero carbon" de blueFACTORY. En analysant le dossier, on remarque que le projet est piloté par des architectes de Stuttgart, en Allemagne. Les autres mandataires sont respectivement à Berlin, Frauenfeld, Zürich, Bâle ou Sion. Il n'y a que deux bureaux fribourgeois (GeoSud et CSD) et aucun mandataire situé en ville de Fribourg, actionnaire à 50%. Est-ce que le Conseil communal trouve cela normal? Pourquoi avoir invité un bureau venant d'Allemagne pour le mandat d'étude parallèle? Comment un concept "zero carbon" est-il possible avec des mandataires venant d'aussi loin? Comment espérez-vous que la population s'identifie à blueFACTORY si presque aucun mandataire ne provient du tissu économique local?

Afin d'être transparent, je vous informe que j'ai fait opposition à ce projet.

Steiert Thierry. En tant qu'actionnaire de la société Bluefactory Fribourg/Freiburg (BFF SA), la Ville de Fribourg peut se réjouir de voir bientôt les premiers bâtiments neufs se réaliser sur ce site, enfin. Parmi ces bâtiments figure le Smart Living Building, un projet dont le financement ne touche pas directement la société BFF SA mais qui fait l'objet d'une convention entre l'Etat de Fribourg et l'EPFL. Dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment expérimental, c'est l'EPFL qui est déterminante pour la plupart des choix.

La procédure s'établit dans le cadre des marchés publics car le financement provient de l'Etat à

destination finale d'une institution publique. BFF SA fonctionne comme maître d'ouvrage et la procédure est un mandat d'études parallèles en procédure sélective. L'appel d'offre a permis de réunir 23 candidatures. Selon le règlement publié avec la publication du MEP, quatre dossiers ont été retenus. La sélection s'est faite par un comité d'évaluation composé de représentants de l'EPFL, de la HEIA et de la société BFF SA. Parmi les quatre groupes sélectionnés, un lauréat a été désigné par le groupe d'experts, il s'agit du bureau Behnisch Architekten avec les bureaux ZPF et Drees & Sommer. Le choix de ce bureau est dès lors le résultat d'une procédure qui a été menée de manière soignée et surtout respectueuse des dispositions des marchés publics.

L'ambition du Smart living building est d'atteindre un niveau de performance compatible avec la vision de la société à 2000 watts à l'horizon 2050, et ceci bien plus rapidement. Il ne faut pas confondre les objectifs de performance de cycle de vie avec la mobilité induite par la localisation des mandataires lors de la conception des bâtiments. La majorité des séances a d'ailleurs été organisée en vidéoconférences. Les déplacements des mandataires dans les phases avant-projet et projet ne représentent rien sur un cycle de vie d'un bâtiment. En revanche, les compétences nécessaires pour réaliser de tels projets ambitieux ont bien plus d'impacts sur la performance du cycle de vie. Il convient de noter qu'un architecte fribourgeois a fait le lien pour les procédures d'autorisation.

Pour la dernière question relative à l'origine des mandataires, le Conseil communal constate que de nombreuses entreprises fribourgeoises sont présentes sur le site et/ou y exécutent des travaux. Pour le Smart Living Building, l'entreprise totale devra procéder à un appel d'offres pour la réalisation du bâtiment, ce qui permettra aux entreprises fribourgeoises de figurer parmi les prestataires.

Finalement, nous rappelons que pour le bâtiment B qui n'est pas soumis aux règles des marchés publics, le mandat a été attribué à une entreprise fribourgeoise. Le chantier pour ce bâtiment aurait pu démarrer après l'octroi de la recapitalisation par le Grand Conseil, mais ce projet est à présent retardé en raison d'un referendum parlementaire.

Giller Christophe (UDC). Je remercie M. le Syndic d'avoir répondu ce soir à ma question et bien que je regrette qu'il n'y ait pas plus d'entreprises fribourgeoises, je comprends la situation des marchés publics.

- n° 204 de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) relative à la possibilité d'ouvrir les places de stationnement déjà construites dans le parking de Pérolles Centre pour compenser celles supprimées le long du boulevard de Pérolles et de la route des Arsenaux

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). N'ayant pas trouvé l'occasion lors des deux dernières séances, vu l'heure tardive, de poser la question suivante, je me permets de la poser ce soir, qui est la toute dernière possibilité pour moi. Il s'agit de la suppression des 62 places de parc sur Pérolles et de 16 places de parc à la route des Arsenaux, zone fortement habitée.

Afin d'empêcher les automobilistes de tourner en rond, peut-on prévoir d'ouvrir des places de parc par l'ouverture des places de parc déjà construites du parking du Pérolles Centre? M. Jean-Claude Cotting, administrateur de Pérolles-Centre, serait très heureux de recevoir cette permission. Il s'agit d'environ une trentaine de places.

Avec cette suppression de plus de 70 places de stationnement, c'est le moment idéal d'accorder cette permission car la mobilité ne doit pas seulement être accordée aux cyclistes, mais à tous les utilisateurs: piétons, automobilistes et cyclistes, qui eux utilisent également les routes et ont des places de parc gratuites.

La gérance des TPF du parking de la gare m'a répondu qu'il serait également possible d'offrir des places de parc en plus. Le nombre exact, au vu des travaux à venir, n'est pas encore connu.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

C. Autres interventions

Morel-Neuhaus Marie Gertrude. Finalement, en étant ce soir encore la Doyenne d'âge de cet honorable Conseil, j'aimerais saisir l'occasion pour vous souhaiter une nouvelle législature très fructueuse. Le ton est devenu plus dur ces cinq dernières années. Mais n'oublions pas, les élus sont élus pour prendre des décisions en faveur de tous les citoyens. Un grand merci aux collègues de mon parti et à tous ceux d'entre vous que j'ai eu le plaisir de côtoyer durant ces deux dernières législatures. Un merci spécial à notre Présidente, Mme A. Jungo, qui a eu une année de présidence avec tous les inconvénients mais pas avec toutes les réjouissances. Un grand merci également au Conseil Communal pour le cadeau de ce soir. Bonne chance à vous tous. (Applaudissements).

Bourrier Hervé (PS). Je voudrais dire au cinq Conseillères et Conseillers communaux, à mes 77 collègues et au 78^{ème} qui nous écoute sans doute de là-haut, que j'ai eu du plaisir à faire leur connaissance, à discuter avec eux et partager, avant la covid-19, des moments de convivialité. Je souhaite bonne chance et plein de satisfaction et de succès à celles et ceux qui continuent et qui prendront la relève.

Quant au 79^{ème}, j'ai encore en mémoire les propos irrespectueux et irrévérencieux tenus au cours de cette législature, à l'encontre du Conseil Communal et plus particulièrement de M. le Syndic, de Mme la Vice-Syndique et du Directeur des Finances ainsi qu'à l'encontre des employés communaux. Il suffit pour cela de relire les procès-verbaux.

On a même entendu une bien mauvaise chanson sur YouTube relayée bêtement par Radio Fribourg en mal d'audience sans doute.

Les électeurs et les électrices de cette ville lui permettent de siéger de nouveau. J'espère qu'il saura mesurer non seulement l'honneur qui lui est fait mais également ses propos.

Il vous faudra aussi rassurer les artistes de notre ville et leur dire que le Conseil Communal et le Conseil Général sont à leur écoute et que la culture à Fribourg s'écrit avec un grand C comme Culture et non comme le prénom d'un guitariste de talent, certes, mais qui nous a joué de la bien mauvaise musique dans ce parlement.

Je vous remercie de votre attention.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). En cette dernière séance de cette législature nous prenons congé de Mme Antoinette de Weck qui va quitter ses fonctions le 23 avril 2021. Le groupe PLR souhaite,

comme cela est usage, lui rendre hommage pour son activité de Conseillère communale durant ces dix dernières années.

Entrée au Conseil général en 2001, vous avez été élue, chère Antoinette, le 20 mars 2011 comme première femme libérale-radical et quatrième femme à plein temps à l'Exécutif de la Ville. Ce fut un évènement mémorable. Vous avez repris la Direction des Ecoles et des Affaires sociales, puis en 2016 les Affaires bourgeoises et avez exercé durant cette législature la fonction de Vice-Syndique. Vous êtes également membre de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg et Députée au Grand Conseil.

Votre bilan en deux législatures est riche. Vous avez participé à la construction de plusieurs bâtiments scolaires. Parmi les projets réalisés, je relève la nouvelle DOSF, la nouvelle école primaire de la Vignettaz et les deux pavillons pour les AES du Jura pour lesquels vous avez dû vous battre au Conseil communal.

A côté de ces nouvelles infrastructures, vous avez:

- créé 261 nouvelles places dans les AES et augmenté les crèches de 114 places;
- rénové une place de jeux près de trois écoles et créé une place de sport dans le quartier du Jura;
- réorganisé les Services des Ecoles et du Social pour qu'ils répondent mieux aux attentes de la population;
- préparé la révision complète des règlements sur les soins dentaires des écoles primaires et secondaires, ainsi que les accueils extrascolaires;
- rénové le restaurant de l'Aigle Noir et confié la gestion à la Fondation Saint-Louis;
- initié l'aménagement d'appartements séniors au Torry qui seront réalisés d'ici la fin de cette année.

Auch die Zweisprachigkeit in der Schule waren Thema ihrer Amtsdauer als Gemeinderätin. Diese wurde mittels der Finanzierung von Projekten gefördert. Mit Genugtuung haben wir letztthin aus der Tagespresse erfahren, dass es ab diesem Herbst einen zweisprachigen Kindergarten in der Vignettaz-Schule geben wird.

Interrogée pour savoir comment la réalisation de tout ceci était possible, vous m'avez dévoilé votre recette:

"Etre très motivée pour faire avancer des projets, trouver des solutions dans l'intérêt de la Commune et pouvoir compter sur l'appui des collègues du Conseil communal". Sur ce dernier point, vous avez relevé la bonne cohésion au sein de ce dernier et le fait d'avoir été écoutée.

Mme Antoinette de Weck, nous vous félicitons très chaleureusement pour ce bilan remarquable. Nous sommes persuadés que les projets que vous avez réalisés, voire accompagnés, serviront encore longtemps à la population de Fribourg.

Nous perdons avec vous une Conseillère communale et collègue très compétente, loyale, une grande capacité de travail et qui a toujours été présente.

Nous vous souhaitons une retraite active, avec moins de stress et de rendez-vous, plus de temps pour des projets privés et surtout une bonne santé. En signe de reconnaissance pour le grand travail

effectué à l'Exécutif de notre ville pendant dix ans, Mme O. Gex, Présidente du PLR de la ville a le plaisir de vous remettre un bouquet de fleurs.

Je vous remercie infiniment de votre attention. (Applaudissements).

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. D'abord, je tiens à remercier notre chef de groupe PLR, Jean-Pierre Wolhauser pour son discours élogieux.

Ecrire un discours à l'occasion d'un départ n'est pas un exercice aisé. La version que vous entendrez ce soir doit bien être la quatrième: heureusement, chaque nouvelle version était plus gentille que la précédente! Lors de la rédaction de ces différentes versions, je me suis dit qu'il ne servait à rien de rappeler la longueur des séances causés par certaines interventions, ainsi que les démonstrations de force de la majorité, car ces traits sont propres à tous les parlements et il n'y a pas de raisons que le Conseil général de Fribourg y déroge. Ayant été cheffe de groupe pendant plusieurs années, je sais que les attaques contre l'Exécutif sont une manière du Conseil général de remplir son rôle de contrôle de l'Exécutif, ce qui l'oblige à critiquer, voire houspiller le Conseil communal sans ménagement mais dans un esprit d'ordre bien compris. C'est le jeu politique. Je n'ai pas utilisé le terme de jeu par hasard: c'est vrai que la politique demande de la stratégie, comme le jeu d'échec auquel on la compare souvent. Mais mon expérience me souffle que les coups ressemblent plus à ceux donnés avec des gants de boxe: il faut donc avoir le cuir solide.

Cela étant dit, j'aimerais relever que derrière ce jeu politique que doivent exercer les Conseillers généraux, se cachent des personnes que j'ai eu le plaisir de connaître et de rencontrer au gré des séances ou pour des discussions impromptues dans la rue. Ces échanges ont toujours été fructueux et chaleureux, même avec les plus grands détracteurs de mes services, ce qui peut paraître assez paradoxal pour les personnes qui ne connaissent pas les règles de ce jeu politique. Je vous félicite et vous remercie de consacrer de votre temps pour remplir ce jeu qui n'est pas toujours gratifiant!

Avant de partir, je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal avec qui j'ai entretenu des rapports amicaux et je pense que dès le 24 avril, chaque mardi après-midi, j'aurai une pensée pour vous: je souhaite que la prochaine législature soit aussi harmonieuse que celle que nous quittons.

Un merci particulier à vous, M. le Syndic, qui avez su faire régner une très bonne ambiance au sein du Conseil grâce, entre autres, au respect strict de la règle "Primus inter pares": nous étions tous ensemble à la manœuvre. En plus, M. le Syndic, vous avez osé vous saisir de dossiers complexes comme le règlement du personnel, la Caisse de pension ou le bilinguisme, sans dogmatisme mais en allant vers des solutions pragmatiques et acceptables par une large majorité.

J'exprime aussi ma reconnaissance à mon groupe PLR qui m'a toujours été loyal même lorsque les décisions du Conseil communal allaient à l'encontre de ses principes, par exemple, la hausse d'impôt voulu pour la construction de la DOSF. Se savoir soutenue par les siens donne à un Conseiller communal la force nécessaire pour remplir l'immensité de ses tâches.

Je pars heureuse d'avoir pu donner mon temps, mon énergie et mes compétences à cette ville que j'aime profondément. Je ne peux que souhaiter que les graines que j'ai semées produisent de belles fleurs qui seront cueillies par mes successeurs.

Je vous remercie de votre attention et bon vent à notre Ville!

(Applaudissements).

D. Allocution de fin d'année présidentielle

La Présidente. Lors de mon élection à la présidence, mon discours inaugural se voulait drôle, amusant, teinté d'extravagance et sortant des sentiers battus.

Mais je me suis vite ravisée car lorsque l'on endosse le rôle de Présidente du Conseil général, il est important de s'assurer des devoirs inhérents à la fonction, et ce avec rigueur et fermeté. La Liberté titrait ainsi, le lendemain de mon élection: "La Présidente met la fantaisie de côté!".

Mon mandat arrivant à terme, permettez-moi dès lors de vous parler de cette année si particulière et – puisque tout le monde le pense tout bas, permettez-moi de le dire tout haut – cette année de merde.

L'année, bien sûr, a été marquée par la pandémie. Malgré tout, nous avons pu siéger en toute sécurité et faire avancer le bien commun en prenant de nombreuses décisions importantes et décisives pour le développement de notre ville et le bien-être de ses habitants.

Eh oui, ce satané virus a fortement malmené cette année et...ma présidence: nous siégeons depuis le mois de mai 2020 ici, dans la Salle des fêtes où, du haut de mon perchoir, je ne distingue qu'à peine vos visages et vos expressions, vous qui siégez si loin de moi, cachés derrière vos masques. Et quelle organisation pour ces changements de salle ou l'application de nouvelles mesures sanitaires lors de presque chaque séance!

Pire encore! Nous n'avons jamais pu nous réunir tous ensemble en fin de soirée pour un apéro! Ces apéros lancés en 2015 sous la présidence de Mme L.-M. Graden qui nous disait qu'à l'issue de la soirée ces apéros étaient importants, je cite "pour passer du temps à se connaître un peu mieux, à débriefer parfois ou se consoler d'autres fois, mais aussi à partager des idées, arrondir les angles de certains différends, prolonger une discussion enthousiasmante ou tout simplement à rire ensemble!"

En relisant aussi les anciens discours de mes prédécesseurs, presque tous parlaient des innombrables manifestations et le plaisir d'avoir pu y représenter la Ville presque chaque semaine... Alors moi, durant cette année, j'ai réussi à les compter: trois! Mais aucun regret puisque toutes les mesures qui ont été mises en place durant cette année étaient nécessaires. Je me réjouis déjà que nous puissions bientôt, grâce à la vaccination, revivre "normalement": siéger plus rapprochés, présider sur le fameux trône dans cette magnifique salle, boire des apéros et écouter des concerts, vivre ensemble!

Pour nous toutes et tous la vie a été bien triste durant cette année. La confiance que vous m'avez accordée m'a permis, durant ces quelques mois, de garder une optique positive, malgré une situation personnelle difficile. J'ai eu un rôle, un but, une valeur durant cette année passionnante et stimulante! Certes, c'est beaucoup de pressions, d'imprévus et un travail important, mais j'y ai toujours pris un énorme plaisir. Merci pour votre reconnaissance, votre soutien et vos encouragements dans l'accomplissement de cette tâche.

J'espère avoir répondu à vos attentes durant ce mandat car je n'aurai dès lors qu'un seul regret...que ce soit déjà terminé. J'espère pouvoir retrouver rapidement un mandat tout aussi intéressant et enrichissant dans lequel je pourrais autant m'investir et m'épanouir.

Il est encore à noter qu'à cause de cette pandémie si particulière, la fusion a dû être repoussée. Si ce n'est que partie remise (comme pour les apéros), nous nous devons de continuer à battre le pavé afin de porter auprès de la population l'importance historique, sociale et économique d'une fusion. Cette fusion, c'est entre autres choses la mise en avant de valeurs politiques fortes: l'abnégation, l'engagement et l'oubli de soi au profit d'un but supérieur. Nous l'avons d'ores et déjà compris lorsque nous avons siégé en décembre à Forum Fribourg dans le quartier, pardon la commune de Granges-Paccot... Une salle encore plus grande que celle-ci, dans laquelle je ne distinguais même pas les silhouettes des personnes du fond! Mais j'avais l'impression de réaliser un rêve, d'être une rock star sur scène et de préparer un gigantesque concert!

Si je ne sais malheureusement pas assez bien chanter pour cela, j'ai toutefois eu l'honneur qu'on me dédie une chanson durant ma présidence!

Je vous remercie, toutes et tous, du fond du cœur. Je remercie tout particulièrement le Conseil communal, le Secrétaire de Ville et le personnel communal pour l'excellente collaboration. Je remercie notre Vice-Président David Aebischer de s'être autant impliqué et de m'avoir épaulée durant toute cette année. Je remercie les membres du Bureau pour leur soutien et leur remarquable travail dans la gestion de situations complexes. Je remercie les huissiers et toute l'équipe technique. Enfin, je remercie chaleureusement notre Secrétaire de Ville adjoint M. Maridor ainsi que Mesdames I. Buntschu, N. Marvardi et A. Banateanu. Merci cher Mathieu pour ta disponibilité, ta précision, tes conseils, tes sympathiques appels téléphoniques et tes discrets "noooooon" quand mon étourderie faisait des siennes en plenum!

Enfin, félicitations, chères et chers collègues, pour votre réélection. Et à celles et ceux que je n'aurai malheureusement plus le plaisir de croiser dans l'hémicycle lors de la prochaine législature, merci pour votre engagement!

Durant cette année, Madame la Présidente a vécu une expérience extraordinaire! Grâce à ce mandat présidentiel que vous m'avez confié, cette année de merde sera inoubliable et restera à jamais gravée dans mon cœur.

(Applaudissements).

La séance est levée à 22.17 heures.

Fribourg, le 30 avril 2021

MM/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline JUNGO

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.